

Sommaire

Rappel de la démarche globale d'Analyse des Besoins Sociaux	3
Cadre général - Panorama social statistique de Lannion-Trégor Communauté	4
Les territoires d'observation.....	4
Le dynamisme démographique du territoire.....	5
Les ménages et les familles sur l'intercommunalité.....	7
Les revenus, la précarité et la pauvreté sur le territoire	8
Volet 1 – l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie	11
I - La population des jeunes au regard du diagnostic statistique	11
II - La contribution des acteurs	15
III – Les préconisations et leur hiérarchisation.....	19
Volet 2 – Bien vieillir sur Lannion-Trégor Communauté	30
I - La population des aînés au regard du diagnostic statistique	30
II - La contribution des acteurs	34
III – Les préconisations et leur hiérarchisation.....	37
Annexe 1	47
Annexe 2	48

Rappel de la démarche globale d'Analyse des Besoins Sociaux

Observer les besoins de la population avant d'imaginer les solutions pour y répondre ? Si le principe relève de l'évidence, nombre d'acteurs publics peinent encore à lui donner une application concrète.

Pour les centres communaux et intercommunaux d'action sociale cette démarche est pourtant devenue, dès 1995, une obligation réglementaire. L'article R.123-1 du Code de l'action sociale et des familles, issu du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, précise en effet que les CCAS et les CIAS «procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population qui relève d'eux, notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté».

Le CIAS de Lannion-Trégor Communauté a initié en 2015 une **démarche d'analyse des besoins sociaux (ABS)**, avec l'appui du Cabinet Compas. La démarche vise à appréhender de manière fine les réalités sociales du territoire et leurs évolutions, permettant ainsi une mise en perspective des besoins locaux. Dans ce cadre un diagnostic territorial a été réalisé à partir des statistiques issues des bases de données nationales, enrichies par des données collectées auprès des institutions au niveau local.

A partir des problématiques sociales qui se sont dégagées du diagnostic, le CIAS de Lannion-Trégor Communauté s'est engagé dans une **réflexion commune avec ses partenaires locaux sur deux thématiques** :

- **L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie**
- **« Bien vieillir » sur Lannion-Trégor Communauté**

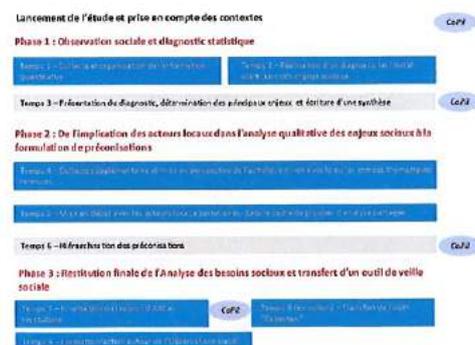
Ces temps d'analyse partagée accompagnés par le Compas ont visé à :

- S'approprier et affiner par les échanges le diagnostic social,
- Dégager ensemble des préconisations et quelques pistes possibles d'intervention autour des enjeux sur les thématiques retenues,
- Contribuer ainsi à la mise en œuvre de l'action sociale en cohérence avec les besoins du territoire.

Le document proposé ici a été élaboré à partir du diagnostic et de l'exploitation des échanges dans le cadre des séminaires organisés.

Il est constitué d'une courte présentation du cadre général, suivie des 2 volets thématiques.

- L'ABS, une obligation légale du CIAS ;
- Une réflexion pour fonder l'action sociale ;
- Une mobilisation des acteurs et partenaires pour un partage d'information et une réflexion commune ;
- Une démarche en 3 temps :
 - 1- L'observation sociale
 - 2- L'analyse partagée autour du diagnostic
 - 3- La restitution finale des résultats de l'ABS

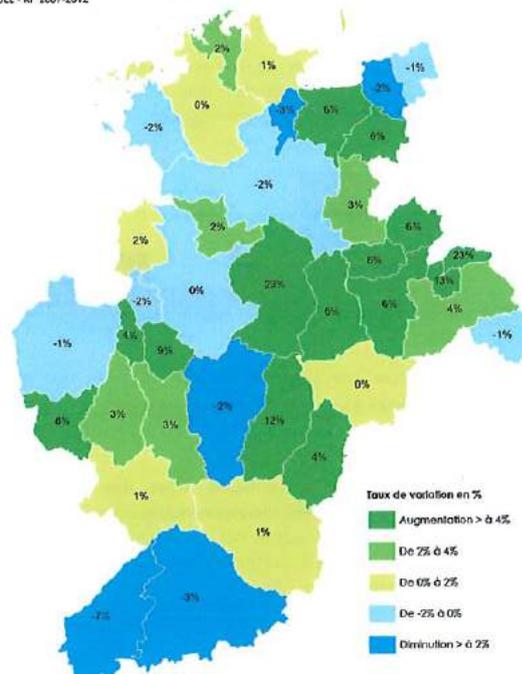


Le dynamisme démographique du territoire

Une hausse de la population sur Lannion-Trégor Communauté depuis 1999 qui suit la tendance nationale

Populations légales	Population municipale 2012	Evolution de la population municipale 2007-2012		Population municipale 2007	Evolution de la population municipale 1999-2007	
		Effectifs	%		Effectifs	%
Secteur 1	19 380	-393	-2,0	19 773	+1 405	+7,6
Secteur 2	24 691	+105	+0,4	24 586	+1 233	+5,3
Secteur 3	8 047	-29	-0,4	8 076	+839	+11,6
Secteur 4	5 254	+190	+3,8	5 064	+700	+16,0
Secteur 5	14 014	+1 059	+8,2	12 955	+770	+6,3
Secteur 6	4 900	+41	+0,8	4 859	+226	+4,9
Lannion-Trégor-Communauté	76 286	+973	+1,3	75 313	+5 173	+7,4
Lannion-Trégor-Communauté-hors Lannion	56 906	+1 366	+2,5	55 540	+3 768	+7,3
Côtes-d'Armor	595 531	+19 482	+3,4	576 049	+33 676	+6,2
France Métropolitaine	63 375 971	+1 580 733	+2,6	61 795 238	+3 276 843	+5,6

Taux de variation de la population municipale entre 2007 et 2012
INSEE - RP 2007-2012

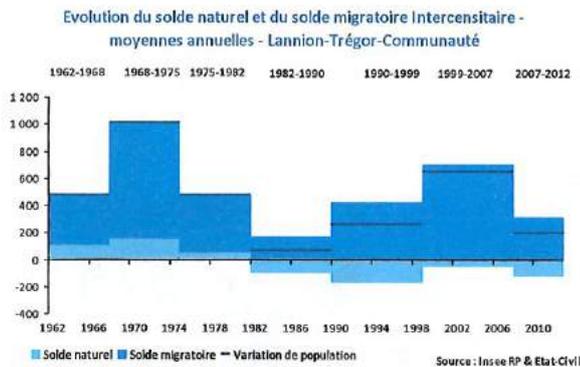


Depuis 1999, la population municipale de Lannion-Trégor Communauté a connu une **augmentation de 9%**, soit près de 6 150 habitants supplémentaire.

Cette hausse se vérifie sur l'ensemble des secteurs de l'intercommunalité entre 1999 et 2007, en particulier sur le secteur 3 (+12%) et le secteur 4 (+16%).

Pour autant, ce dynamisme démographique reste plus contrasté sur les 5 dernières années selon les secteurs et les communes observées : ainsi, le secteur 5 a connu une forte augmentation de sa population (+8% soit près de 1 060 habitants en plus) alors que Lannion (secteur 1) a vu sa population diminuer de près de 400 habitants.

Une croissance démographique expliquée par l'attractivité du territoire



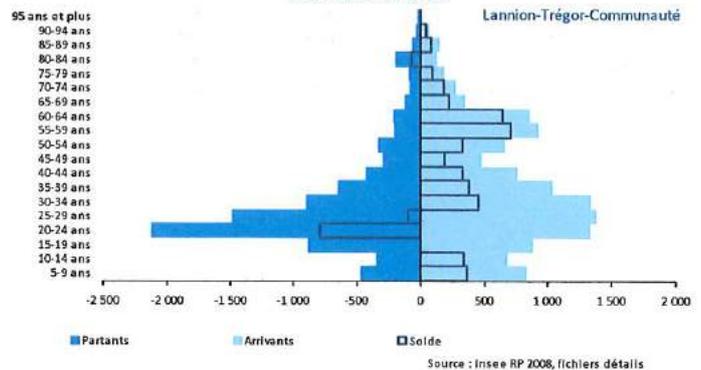
Traditionnellement, Lannion-Trégor Communauté est un territoire très attractif et son solde migratoire (différence entre les naissances et les décès) est positif. Aussi contribue-t-il positivement à la hausse de la population constatée précédemment.

Par contre, depuis les années 1980, le solde naturel sur l'intercommunalité est négatif. Il s'explique en grande partie par le vieillissement de la population induisant un nombre de décès supérieur au nombre de naissance sur le territoire.

Ainsi, sans cette arrivée massive de nouveaux résidents sur le territoire, Lannion-Trégor Communauté verrait sa population diminuer.

Plus précisément, le territoire attire des familles avec leur(s) enfant(s) (quelles soient monoparentales ou en couple) ainsi que des personnes âgées en couple. Par contre, entre 20 et 30 ans, les jeunes ont plutôt tendance à quitter le territoire (solde entre les entrées et les sorties négatif), pour leurs études ou accéder au premier emploi.

Arrivées et départs de populations par groupes de générations entre 2003 et 2008

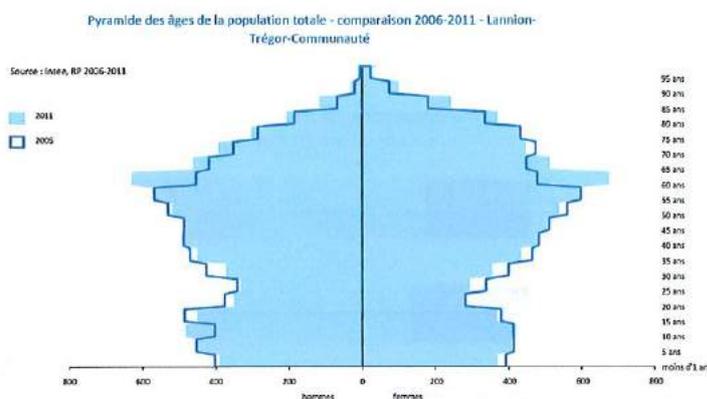


Lannion-Trégor Communauté, un territoire qui vieillit

Entre 2006 et 2011, le nombre de **jeunes de moins de 20 ans** s'est stabilisé sur le territoire pendant qu'il augmentait de 3,5% sur le département et de 1% au niveau national. Ainsi, cette tranche d'âge représente 22% de la population du territoire en 2011, proportion légèrement inférieure à celle observée au niveau départemental (23%) et national (24%).

Parallèlement, le nombre de **personnes âgées de 60 ans et plus** a fortement augmenté sur Lannion-Trégor Communauté sur la même période (+17%), comparé au département et à la tendance nationale (+13%). En 2011, les aînés représentent donc 32% de la population de l'intercommunalité (29% des Côtes d'Armor et 23% en Métropole).

Cette structure par âge observée sur Lannion-Trégor Communauté génère un **indice de jeunesse** (moins de 20 ans / 60 ans et plus) de 0,7, inférieur à celui métropolitain (1) ou même celui du département (0,8). Ainsi la part de la population jeune est plutôt faible par rapport à la population âgée.



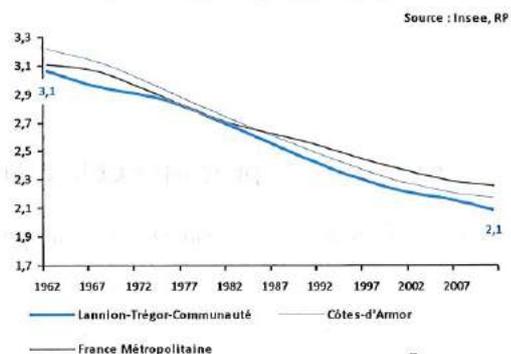
Les ménages et les familles sur l'intercommunalité

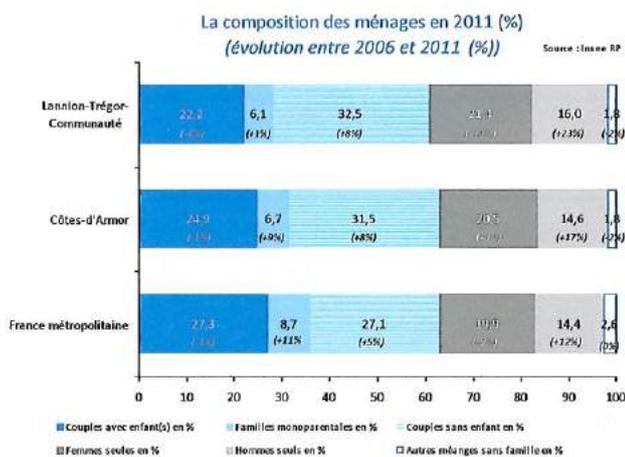
Des petits ménages plus nombreux liés (en partie) à l'augmentation des personnes seules

Tout comme en tendance nationale et départementale, **la taille des ménages diminue** sur Lannion-Trégor Communauté depuis plusieurs décennies.

Pour autant, cette diminution s'est accélérée depuis la fin des années 1970 par rapport aux tendances nationales pour atteindre en 2011 en moyenne 2,1 personnes par ménage sur l'intercommunalité. Cette taille est inférieure à celle observée sur le département (2,2) et en Métropole (2,3) et s'explique en grande partie par le phénomène de vieillissement de la population constaté précédemment.

Evolution de la taille moyenne des ménages





Parmi l'ensemble des ménages, les familles sont sous-représentées sur Lannion-Trégor Communauté comparées à la situation départementale et nationale : Plus précisément, les couples avec enfant(s) représentent 22% des ménages sur l'intercommunalité (25% dans les Côtes d'Armor et 27% en France métropolitaine) et leur nombre a diminué plus rapidement depuis 2006 qu'ailleurs (-4%). Les familles monoparentales restent sous-représentées sur l'intercommunalité et évoluent peu comparées aux autres territoires. Des disparités existent toutefois selon les secteurs avec une sur-représentation des familles monoparentales sur Lannion. Enfin, certains secteurs de LTC (les secteurs 4 et 5) restent très familiaux (un ménage sur trois étant une famille) et conserve une taille des ménages relativement élevée.

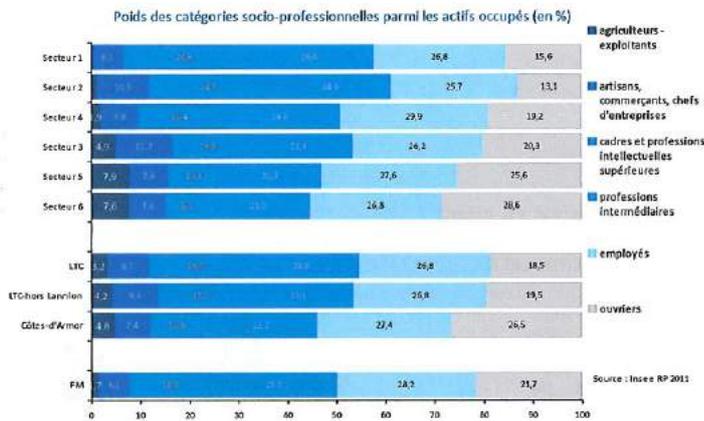
Ainsi, ce sont les personnes seules (37%) et les couples sans enfant (32%) qui sont sur-représentées sur l'intercommunalité. C'est plus précisément la forte augmentation du phénomène d'isolement résidentiel qu'il importe de souligner : entre 2006 et 2011, le nombre de femmes seules a augmenté de 11% sur LTC (soit près de 750 femmes seules en plus en 5 ans) et celui des hommes seuls de 23% (soit plus de 1 000 hommes seuls supplémentaires sur

le territoire sur la même période). Ces hausses étaient respectivement de 4% et de 2% sur les Côtes d'Armor et de 7% et 12% au niveau national.

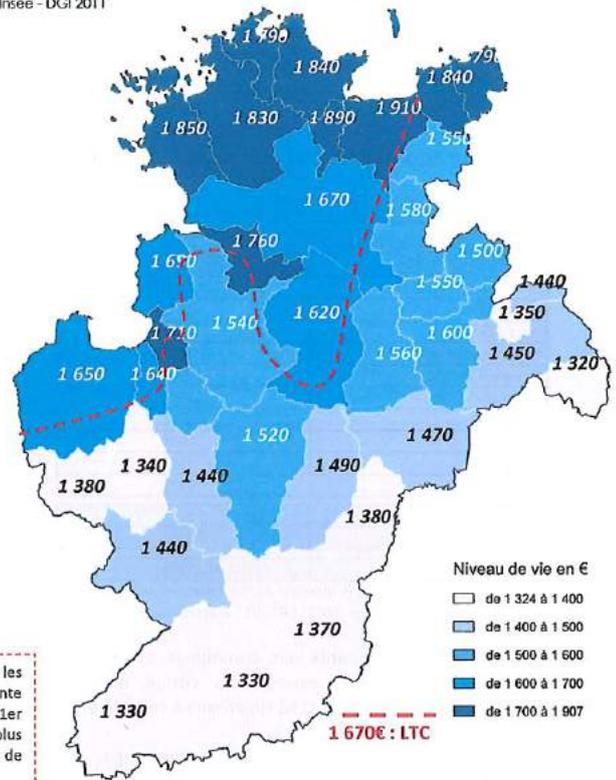
Les revenus, la précarité et la pauvreté sur le territoire

Une structure de la population par CSP qui influence les niveaux de vie

De façon générale, le poids élevé des cadres et professions intellectuelles supérieures tend à faire accroître le niveau de vie des ménages tout comme de faibles proportions d'ouvriers et d'employés. Ainsi, sur l'ensemble de LTC, la proportion de cadres étant légèrement supérieure au niveau national (19% contre 17%) et celles des ouvriers et employés inférieure, le niveau de vie médian sur LTC est supérieur à celui de la France métropolitaine (1 670€ par mois et par UC sur LTC contre 1 630€ en 2011).



Niveau de vie médian des ménages en 2011
Insee - DGI 2011



De manière plus fine, la sur-représentation des cadres et la sous-représentation des ouvriers sur les secteurs 1&2 expliquent en grande partie les niveaux de vie plus élevés observés sur les communes de ces secteurs. A l'inverse, les secteurs 5&6, plus ruraux et ouvriers regroupent les communes aux niveaux de vie les plus bas. Les secteurs 3 et 4 rassemblent des communes plus mixtes.

Le revenu médian : montant de revenu (en euros, après estimation des impôts et prestations) qui partage la population en 2 parties égales (50% déclare moins de 1 530€/mois sur le département et 50% déclare plus).

Les Unités de Consommation : permettent de comparer les niveaux de revenus fiscaux des ménages de taille différente en tenant compte de leur composition (1 part pour le 1er adulte, 0,5 part pour tout adulte de 14 ans et plus supplémentaire et 0,3 part pour tout enfant de moins de 14 ans).

Un niveau de précarité très inégal selon les secteurs

Seuil de pauvreté à 60% en 2011 : 977 €		
estimation des niveaux de vie* (après prestations et après impôts)	population sous le seuil de pauvreté	taux de pauvreté estimé en %
Lannion	2 850	15
Louannec	250	8
Perros-Guirec	700	9
Plestin-les-Grèves	390	11
Pleumeur-Bodou	300	7
Plouaret	280	13
Ploubezre	360	10
Ploumilliau	260	10
Trébeurden	350	9
Trégastel	230	9
Lannion-Trégor-Communauté	7 700	10
Côtes-d'Armor	74 850	13
France métropolitaine	8 926 310	14

*On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour
source: INSEE, DGI 2011 & estimations © Compas

Pour autant, les habitants des communes de Plouaret et de Plestin-les-Grèves sont également relativement exposés au risque de pauvreté avec des taux estimés (respectivement de 13% et 11%) supérieurs à celui de LTC dans son ensemble.

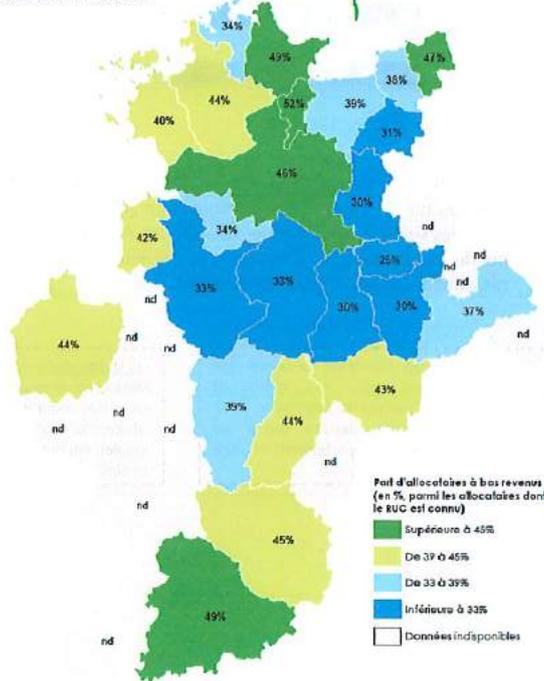
Enfin, des indicateurs complémentaires fournis par la CAF pour 2014 confirment une précarité relativement élevée sur Lannion puisque 46% des allocataires vivent sous le seuil de bas revenu (42% sur LTC dans son ensemble). Pour autant, d'autres communes, en particulier dans le secteur 2, ne sont pas non plus épargnées par la précarité avec des proportions d'allocataires à bas revenus proches de 50%.

Seuil de pauvreté : égal à 60% du niveau de vie médian métropolitain. En 2011, il s'élève à 977€ par mois et par UC.
Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté

En 2011, le **taux de pauvreté est estimé à 10%** sur Lannion-Trégor Communauté et est inférieur au niveau départemental (13%) et métropolitain (14%). Ainsi, **7 700 personnes** vivent avec moins de 977€/mois et par UC sur LTC.

De fortes disparités existent selon les communes renseignées : ainsi, c'est sur Lannion que le **taux de pauvreté est le plus élevé (15%)**. Il est en effet habituel de retrouver dans un environnement urbain les publics les plus fragiles (en particulier les familles monoparentales et les personnes seules), de par la présence du logement social et des services adaptés.

Les allocataires à bas revenus après prestations en 2014
CAF des Côtes d'Armor 2014



Volet 1 – l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie

I - La population des jeunes au regard du diagnostic statistique

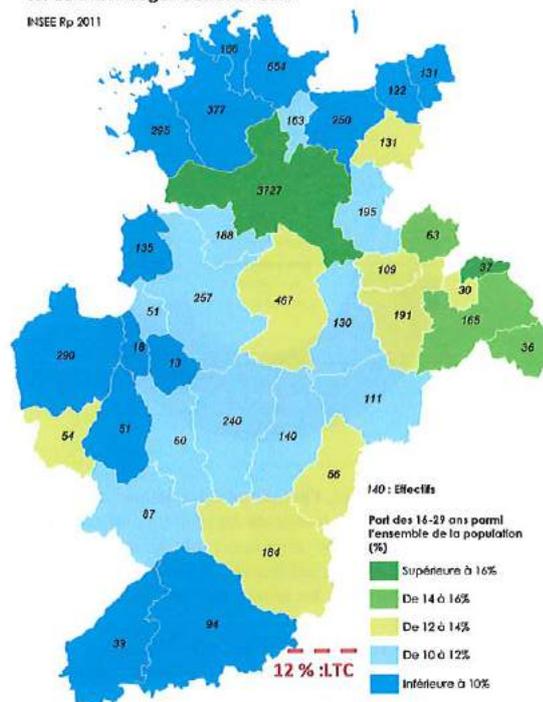
Une proportion de jeunes plus faible qu'au niveau national

La proportion de jeunes âgés entre 16 et 29 ans sur Lannion-Trégor Communauté (12%) est plus faible que celle observée sur le département (13%) ou au niveau national (17%).

Plus précisément, ce ne sont pas tant les tranches d'âges des collégiens (11-14 ans) ou des lycéens (15-17 ans) qui se retrouvent sous-représentées sur le territoire que la **classe d'âges des jeunes adultes (18-24 ans)** : ces derniers représentent en effet 4% de la population de LTC-hors Lannion alors qu'ils représentent 6,5% des Costarmoricains et près de 9% de la population métropolitaine. C'est plus précisément sur les secteurs 2 et 3 que les 18-24 ans sont sous-représentés.

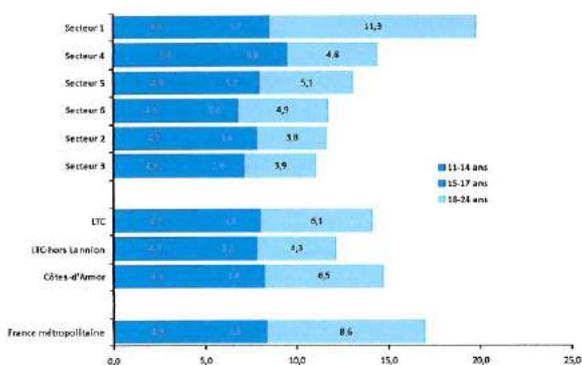
Les Jeunes âgés entre 16 et 29 ans sur Lannion-Trégor Communauté

INSEE Rp 2011



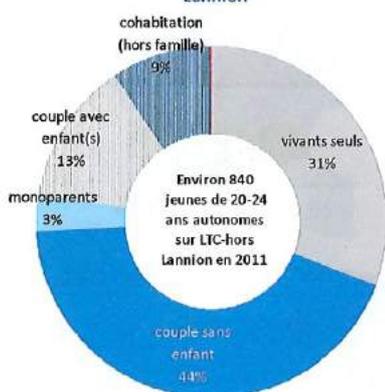
Par contre, la forte proportion de jeunes sur la ville de Lannion s'explique par la sur-représentation des 18-24 ans (11% de la population). Lannion présente en effet la particularité d'attirer les jeunes (pour leurs études et/ou la recherche d'un premier emploi).

Part des 11-24 ans dans la population totale en %



Des jeunes moins autonomes dans leur logement

Mode de cohabitation des 20-24 ans - LTC hors Lannion



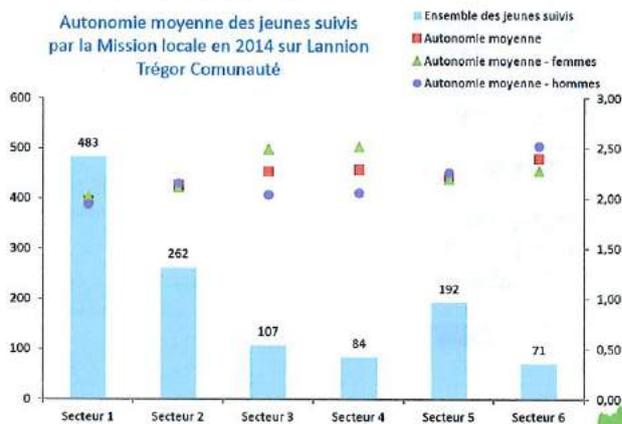
Jusqu'à la majorité, les jeunes vivent chez leurs parents (95% sur LTC-hors Lannion)

Ensuite, l'autonomie vis à vis du logement est différente selon les secteurs :

- L' « effet étudiant » se retrouve sur la ville de Lannion avec une sur-représentation des jeunes vivant seuls dans leur logement ;
- Sur les autres secteurs, **1 jeune sur 2 reste chez ses parents** (soit 830 jeunes sur LTC-hors Lannion). Cette proportion est supérieure à celles observées au niveau des Côtes d'Armor (40%) et métropolitain (43%) ;
- Lorsqu'ils sont autonomes dans leur logement, les jeunes **vivent davantage en couple** (près de 60%) plutôt que seuls (31%)

Parmi les 1 200 jeunes accompagnés par la Mission Locale au cours de l'année 2014, l'autonomie moyenne¹ varie selon les secteurs considérés :

Autonomie moyenne des jeunes suivis par la Mission locale en 2014 sur Lannion Trégor Communauté



De façon générale, l'autonomie des jeunes suivis par la Mission Locale est relativement basse (Indice de 2,1 pour un maximum de 5).

Ce sont les jeunes de Lannion qui sont les moins autonomes (Indice <2) et ceux du secteur 6 les plus autonomes (indice de 2,40) ;

Traditionnellement, les jeunes femmes sont plus rapidement autonomes que les hommes :

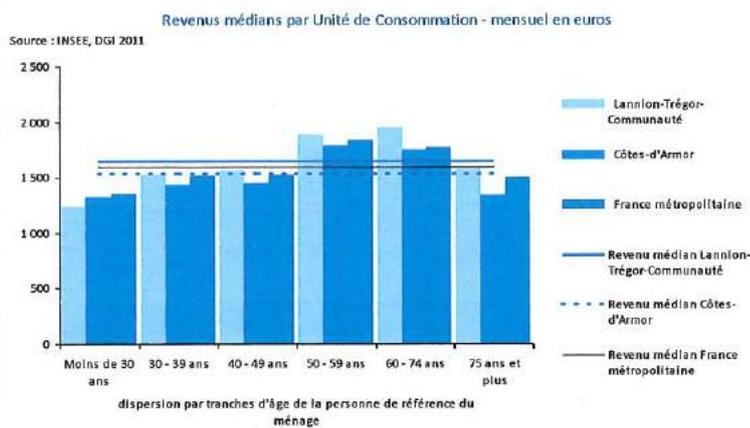
- Cela ne se vérifie pas pour les Secteurs 2 et 5 ;
- Les femmes sont mêmes moins autonomes que les hommes sur le secteur 6.

¹ L'indicateur synthétique d'autonomie synthétise le niveau d'autonomie des jeunes suivis par la mission locale à partir de 5 facteurs (le niveau de formation, le type de logement, le permis, le moyen de locomotion et les sources de revenus). La valeur maximale de l'indice est de 5 et correspond à une autonomie totale, au regard de ces facteurs.

Des facteurs de vulnérabilité pour certains jeunes résidant sur l'intercommunalité

Seuil de pauvreté à 60% en 2012 : 987 €			
	population sous le seuil de pauvreté	taux de pauvreté en %	taux de pauvreté des moins de 30 ans en %
Lannion	2 509	13,4	30,7
Louannec	209	6,7	-
Perros-Guirec	787	10,1	18,2
Plestin-les-Grèves	423	11,8	-
Ploumou-Bodou	296	7,1	-
Plouaret	230	10,7	-
Ploubezre	304	8,5	-
Ploumilliau	275	10,9	-
Trébeurden	310	8,0	-
Trégastel	203	8,0	-
Lannion-Trégor-Agglomération*	5 720	10,6	23,8
CC de Beg ar C'hra-Plouaret*	1 096	14,0	17,0
CC du Centre-Trégor*	790	12,0	16,6
Côtes-d'Armor	67 589	11,5	19,1
France métropolitaine	8 863 548	14,3	21,9

* Géographie des EPCI au 01/01/2013 source: INSEE, DGI 2012



Habituellement, le niveau de revenu médian des jeunes de moins de 30 ans est inférieur à celui de l'ensemble de la population. Pour autant, les jeunes résidant sur l'intercommunalité déclarent en 2011 un niveau de revenu médian (1 230€ par mois et par UC) inférieur à celui observé sur le département (1 325€) et au niveau de la métropole (1 350€). Ainsi, certains jeunes de l'intercommunalité (particulièrement ceux résidant sur l'ancienne géographie de Lannion-Trégor-Agglomération) sont particulièrement exposés à la pauvreté : en 2012 près de 24% des moins de 30 ans sur LTA vivent avec moins de 987€ par mois et par UC contre 19% sur les Côtes d'Armor (et 22% au niveau national). Cette proportion est élevée sur la ville centre (31% des jeunes lannionnais sont pauvres contre 13% pour l'ensemble de la population). Enfin, c'est cette tranche d'âge qui a connu les plus faibles hausses de revenus au cours des années 2000, en particulier pour les plus fragiles : +2€ en 11 ans pour les 10% les plus pauvres âgés de moins de 30 ans contre +177€ en moyenne sur LTC.

Age de la personne de référence du ménage	1er décile		
	2000	2011	Evolution 2000-11
Moins de 30 ans	271	272	+2
30 - 39 ans	317	553	+236
40 - 49 ans	431	599	+169
50 - 59 ans	563	759	+196
60 - 74 ans	708	1 070	+362
75 ans et plus	590	882	+291
Lannion-Trégor-Communauté	550	727	+177
Côtes-d'Armor	489	686	+197
France Métropolitaine	435	577	+142

source: INSEE, DGI 2000-11

Parmi les jeunes de 20-24 ans résidant sur LTC - hors Lannion, **8 sur 10 ne sont plus scolarisés**, soit 1 330 jeunes : les jeunes résidant hors-Lannion poursuivent donc moins leurs études que sur la ville centre (67% sur LTC) et le département (moins de 72%).

Plus précisément, ils sont **13% de ces 20-24** ayant achevé leurs études à détenir au mieux le brevet des collèges (soient 176 jeunes de 20-24 ans). Cette proportion est pour autant plus faible que celles observées sur Lannion, le département (16%) et la métropole (20%).

A l’opposé, la proportion de **jeunes disposant d’un haut niveau de formation** est plus élevée sur Lannion (« effet étudiant » en particulier) et la métropole que sur LTC-hors Lannion et le département.

Niveaux de formation des jeunes	jeunes non scolarisés	bas niveaux de formation		dont sortis sans qualification	hauts niveaux de formation			
		Effectifs	%	Effectifs	Effectifs	%		
LTC	15-19 ans	352		163	46,4	105	<5	-
	20-24 ans	2 048		304	14,9	177	532	26,0
LTC - hors Lannion	15-19 ans	204		103	50,2	62	<5	-
	20-24 ans	1 332		176	13,2	92	316	23,7
Côtes-d'Armor	15-19 ans	3 283		1 478	45,0	909	22	0,7
	20-24 ans	18 665		2 934	15,7	1 778	4 399	23,6
France métropolitaine	15-19 ans	421 718		204 065	48,4	149 423	4 246	1,0
	20-24 ans	2 274 377		463 749	20,4	315 332	558 874	24,6

Source : Insee RP 2011

Précarité de l'emploi des jeunes	Actifs occupés	contrats précaires*		
		Effectifs	%	
LTC	15-24 ans	2 053	1 109	54,0
	25 ans et plus	26 185	2 367	9,0
LTC - hors Lannion	15-24 ans	1 307	656	50,2
	25 ans et plus	19 590	1 788	9,1
Côtes-d'Armor	15-24 ans	20 451	10 836	53,0
	25 ans et plus	210 479	19 790	9,4
France métropolitaine	15-24 ans	2 475 263	1 222 193	49,4
	25 ans et plus	23 635 509	2 169 164	9,2

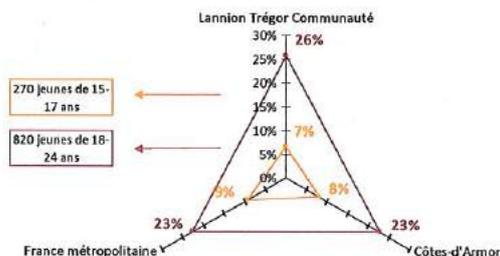
*contrats précaires : contrats d'apprentissage, intérim, contrats de qualif, emplois aidés, stagiaires rémunérés, cdd

Source : Insee RP 2011

D’autre part et comme partout ailleurs, les jeunes sont **les publics les plus exposés à la précarité de l’emploi** : sur LTC-hors Lannion, **1 jeune actif occupé sur 2** est concerné (contre 9% pour l’ensemble de la population active occupée sur l’intercommunalité). Cette proportion reste inférieure à celle observée sur la ville centre de Lannion et le département (53%).

Enfin, **1 090 jeunes de 15-24 ans sur LTC ne sont ni en emploi ni en formation** (soit potentiellement en difficulté d’insertion). Ainsi, 26% des 18-24 ans sont dans cette situation, proportion supérieure à celle observée sur le département et la métropole (23%).

Part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation
Source : Insee, RP 2011



II - La contribution des acteurs¹

Des jeunes qui cumulent un certain nombre de difficultés compliquant leur prise d'autonomie

Tout comme sur l'ensemble du territoire national, les jeunes de Lannion-Trégor Communauté voient leurs difficultés d'insertion (sociale et professionnelle) augmentées par la crise économique. Plus précisément et comparés aux autres catégories de la population, ils en subissent de manière accentuée les effets.

En terme d'insertion professionnelle d'une part, leur intégration dans l'emploi durable est plus lente et difficile que pour les autres actifs. La précarité dans l'emploi chez les jeunes de Lannion-Trégor Communauté est en effet plus élevée que pour le reste des actifs et se traduit par une alternance de stages, de périodes de chômage et d'emplois souvent à bas salaire. Cette précarité est accentuée sur le territoire par la saisonnalité de l'emploi dans les secteurs du tourisme et agricole.

En terme d'accès au logement, les jeunes se voient également subir de manière beaucoup plus prononcée l'impact de l'élévation du coût des loyers, du fait qu'ils soient nouveaux locataires. Ainsi, les difficultés de logement des jeunes sur LTC ne semblent pas tant dues au manque de logements locatifs sur le territoire (même si le logement social n'est pas équitablement réparti, et donc accessible, sur l'ensemble du territoire) mais davantage à leur coût élevé.

Bien souvent, les conditions d'emploi des jeunes conditionnent leur possibilité d'autonomie dans le logement : sur le secteur 6 par exemple, les services à la personne sont développés mais se caractérisent par de l'emploi précaire ce qui génère une source de revenu instable ou insuffisante pour permettre aux jeunes d'être autonome dans leur logement.

De plus, les types d'emploi occupés conditionnent le besoin de logement : étant donné le 1^{er} emploi souvent occupé (précaire, discontinu, saisonnier), les jeunes sur l'intercommunalité peuvent également être en recherche de logements temporaires, inégalement répartis sur le territoire. Ces derniers sont en effet majoritairement concentrés sur Lannion (FJT, auberge de jeunesse par exemple) et nécessitent une forte mobilité chez les jeunes (les emplois, en particulier saisonniers, n'étant pas systématiquement localisés aux mêmes endroits que les logements). De plus, le territoire de LTC étant vaste, la question de la mobilité ne se pose pas de la même manière selon que l'on vive à Lannion, sur la côte ou au sud du territoire.

Enfin, faute de ressources stables, il n'est pas rare que les jeunes se voient contraints de retourner vivre chez leurs parents, parfois même en couple, ce qui peut à la fois poser des difficultés de cohabitation intergénérationnelle, voire accentuer la précarité déjà présente chez certains parents.

¹ Cf. liste en annexe 1

Un sentiment d'incertitude chez certains jeunes qui renforce leur précarité et leur difficulté à se projeter

Le contexte de crise économique accentue le sentiment d'incertitude chez certains jeunes et le type d'emplois qu'ils sont amenés à occuper sur le territoire (souvent saisonnier) augmente leur difficulté à se projeter et à construire un réel projet de vie. Ainsi, les professionnels confirment que les jeunes ont souvent une vision à très court terme et rencontrent des difficultés à réaliser des projets à moyen-long terme du fait même de l'absence d'emploi (et donc de ressources) stable(s). Certains jeunes organisent leur activité professionnelle autour du travail saisonnier : ils travaillent l'été en pensant mettre suffisamment d'argent de côté pour « passer l'hiver » et se retrouvent dans des situations précaires au cours de l'hiver.

Aussi, la question de la mobilité est-elle dans ce cas davantage culturelle, psychologique. Le manque de confiance en l'avenir et le sentiment d'incertitude ne poussent pas à la mobilité, à quitter son territoire pour trouver un emploi. Cette question est d'autant plus réelle pour les jeunes qui n'ont jamais été amenés à quitter leur territoire (avec leur famille, dans le cadre de projets culturels, scolaires ou universitaires). Même si ces freins culturels à la mobilité sont présents aussi bien en milieu rural qu'en ville, la question se pose différemment selon le lieu de vie sur l'intercommunalité : Sur Lannion par exemple, lorsque les jeunes ont un intérêt à se rendre quelque part, ils s'organisent pour cela. Pour autant, il semble qu'il y ait une idée pré-conçue, ancrée sur le territoire lannionnais, comme quoi le réseau de transport en commun fonctionne mal.

Dans les cas extrêmes, certains jeunes décrochent, se marginalisent et s'éloignent progressivement des circuits « traditionnels » d'insertion. Viennent parfois s'ajouter pour ces publics jeunes des difficultés de ruptures familiales, psychosociales, de santé. Ces jeunes se retrouvent alors dans des situations de grande précarité et la difficulté est alors pour les professionnels dans un premier temps de les repérer, puis de cerner et canaliser ces jeunes âgés entre 18 et 25 ans environ. Les professionnels notent que ce sont souvent de jeunes parents en manque de maturité, avec un faible niveau de formation et des enfants en bas âge. C'est un public volatil qui n'est pas tant en méconnaissance de ses droits (ces familles savent accéder à leurs droits) mais davantage dans l'incapacité à formuler des demandes autres que financières. Ce sont des familles qui ne sont pas dans un projet de vie, elles ne sont plus forcément suivies par la Mission Locale et ne voient pas l'intérêt de l'être. Le projet de ces jeunes est d'avoir un enfant mais pas forcément un emploi. Ces jeunes sont dans le court terme : avoir un enfant, sans se poser la question de leurs droits une fois la jeune femme enceinte...

Les professionnels qualifient le besoin prioritaire de ces jeunes peut-être autour du fait de leur (re)donner confiance en eux pour qu'ils puissent ensuite avoir confiance en la société et faire des projets.

Un besoin d'accompagnement des jeunes dans la continuité qui nécessite une coordination des différents acteurs

Les acteurs reconnaissent que Lannion-Trégor Communauté est bien dotée en services et équipements à destination de la jeunesse :

- Autour de l'insertion, la Mission Locale accompagne les jeunes sur l'ensemble du territoire (Cf encadré ci-dessous) ; Ils mentionnent en particulier le dispositif « garantie jeune » qui permet d'accompagner les jeunes de 18-26 ans en grande précarité (ni en emploi, ni en formation). Les professionnels reconnaissent que ce concept est intéressant puisqu'il facilite l'accès à l'emploi des jeunes mais encore faut-il que ces derniers puissent se rendre aux différents rendez-vous induits par leur engagement dans le dispositif. Aussi, soulèvent-ils à nouveau la question de la mobilité.
- En effet, autour de la mobilité, une offre de services est développée sur le territoire :
Les professionnels mentionnent en particulier la présence du transport à la demande, ouvert à tous sur l'ensemble de LTC. Pour autant, il semble sous-utilisé par les jeunes du fait de l'image qu'il véhicule (un service à destination des personnes âgées) mais également de son manque de souplesse (contraintes de réservation et faible réactivité) et de sa méconnaissance ;
Le Tibus peut être utilisé par les jeunes mais les horaires ne sont pas toujours adaptés aux rythmes professionnels en particulier et ils convergent tous en majorité vers Lannion. Ce constat est pris en compte dans le schéma mobilité de LTC en cours d'élaboration.
Quelques initiatives de transports à la demande existent sur le territoire (prêts ou location de véhicules à la demande). Quant au transport public, il reste insuffisant en zones rurales : même si le plan mobilité de Lannion-Trégor Communauté cherche à assurer une cohérence territoriale, le transport en commun est davantage axé sur Lannion. Et même si ce réseau est connu des jeunes sur la ville centre, les conditions tarifaires ne sont peut-être pas, selon les partenaires, satisfaisantes pour les publics les plus fragiles.
De manière générale enfin, les professionnels constatent qu'ils ne sont pas en connaissance de la réalité de leur territoire en terme de capacité de transport.
- Autour de l'accès au logement, et cela est confirmé dans le PLH, le CCAS de Lannion précise qu'il dispose d'une offre de logements publics tels que le foyer Cosmos (à la nuitée et équipé, avec une astreinte) et Thos (des logements T1-T2 équipés). Pour autant, les professionnels notent que cette offre de logements publics est peut-être méconnue des jeunes, du fait en partie de l'absence de lieu d'information sur la question du logement des jeunes. Certains professionnels déplorent en particulier la disparition du CLLAJ qui avait pour mission de recevoir et d'informer les jeunes sur l'offre de logement présente sur le territoire (même s'il ne proposait pas d'horaires d'ouverture très larges et ne disposait pas de site Internet).

Au regard de cette offre diversifiée développée sur LTC, les professionnels notent à la fois son manque d'homogénéité (le déséquilibre selon les territoires du développement de l'offre) ainsi que le manque d'articulation à l'échelle de Lannion-Trégor Communauté des actions menées pour l'ensemble de la politique enfance-jeunesse. Pour autant, des acteurs existent sur le territoire pour assurer une transversalité :

- Le CISPJ développe ce travail en réseau sur un certain nombre de thématiques, celles de l'emploi ou de la mobilité ne faisant pas partie de ces investigations.
- L'observatoire social de Lannion dispose d'une totale liberté pour aborder les sujets entre partenaires, selon les décisions des participants.

- La Mission locale a pour vocation de créer du lien et réunir les partenaires. Les acteurs qui ont à travailler ensemble autour des jeunes de 16-25 ans se connaissent et sont amenés à collaborer sur le territoire. Toutefois et par manque de temps, les projets communs entre la Maison de l'emploi et de l'insertion professionnelle, la Mission locale et Pôle emploi restent à améliorer (même s'ils sont localisés au même endroit) .

4 enjeux retenus

Enjeu n°1 – Lever les freins à la mobilité dans ses multiples dimensions

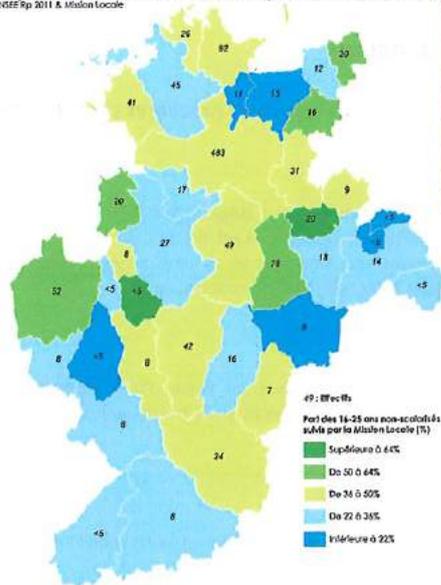
Enjeu n°2 – Offrir les possibilités d'une autonomie résidentielle aux jeunes sur l'ensemble du territoire

Enjeu n°3 – Agir contre les causes du non-recours aux aides et services dont les jeunes pourraient bénéficier

Enjeu n°4 – Renforcer les réseaux d'acteurs à l'échelle de l'intercommunalité

Les jeunes accompagnés par la Mission Locale

Les jeunes de 16-25 ans non-scolarisés suivis par la Mission Locale en 2014
ISSE Rp 2011 & Mission Locale



	Jeunes suivis	Part parmi les 16-25 ans non-scolarisés (%)*
Secteur 1	483	47,1
Secteur 2	262	36,0
Secteur 3	107	45,5
Secteur 4	84	45,4
Secteur 5	192	34,5
Secteur 6	71	35,0
Lannion Trégor Communauté	1 199	40,9

*Au rp 2011

Source : Mission Locale 2014

41% des jeunes non scolarisés âgés entre 16 et 25 ans sont accompagnés par la Mission Locale. Cette proportion diffère selon les territoires :

Le taux de couverture est relativement élevé sur Lannion, sa périphérie (secteur 4) et le secteur 3 ;

L'accompagnement des jeunes est plus faible (en proportion) sur les autres secteurs.

Les jeunes de 16-25 ans non-scolarisés suivis par la Mission Locale en 2014
ISSE Rp 2011 & Mission Locale



	Jeunes suivis	Part parmi les 16-25 ans non-
--	---------------	-------------------------------

III – Les préconisations et leur hiérarchisation

Enjeu n°1 – Lever les freins à la mobilité dans ses multiples dimensions

1^{ère} préconisation – Communiquer (différemment) auprès des jeunes autour des capacités de transport existantes sur le territoire

1^{ère} piste d'action :

Connaître et repérer les réseaux d'information utilisés par les jeunes sur le territoire

Il serait intéressant de connaître les différentes offres en ligne utilisées par les jeunes qui ont acquis leur autonomie (quel usage ont-ils de ces différents réseaux sociaux ? Comment ces réseaux ont-ils permis d'améliorer leur mobilité ?) ; l'objectif étant de diffuser l'offre de transport adaptée à leur besoin et présente sur LTC . Une consultation des jeunes autonomes dans leur logement et en emploi (via la diffusion d'une enquête ciblée ou la mise en place de groupes de parole par exemple) pourrait s'envisager à l'échelle de l'intercommunalité.

2^{ème} piste d'action :

S'appuyer sur le projet de médiation envisagé dans le cadre du nouveau contrat de ville

En effet, dans le cadre du nouveau contrat de ville, Lannion-Trégor Communauté envisage la mise en place d'une médiation en vue d'accompagner les habitants des quartiers prioritaires de Lannion à se familiariser avec les transports. Il serait alors intéressant de mettre à profit ce projet pour qu'il soit, entre autre, à destination des publics jeunes.

2^{ème} préconisation – Mettre en place une plate-forme mobilité

A l'échelle de Lannion-Trégor Communauté, proposer une plate-forme mobilité mettant à disposition des moyens de transports individuels diversifiés afin de répondre aux différents besoins identifiés chez les jeunes et non couverts par les dispositifs existants.

Plus précisément, certains dispositifs pourraient être créés, d'autres étendus sur l'ensemble de l'intercommunalité ou enfin certaines démarches plus ou moins expérimentales pérennisées.

1^{ère} piste d'action :

Étendre l'offre de la Mission Locale

En effet, la Mission Locale dispose actuellement d'un service (utilisé en permanence) mettant à disposition des jeunes qu'elle accompagne 4 scooters. L'idée serait de proposer ce service aux jeunes non accompagnés par la Mission Locale (âgés de moins de 16 ans et/ou de plus de 25 ans par exemple) et réparti sur l'ensemble de l'intercommunalité.

2^{ème} piste d'action :

Proposer des vélos à assistance électrique sur Lannion

Les orientations du plan de déplacements 2016-2020 de LTC préconisent la location des vélek'tro toute l'année et le versement d'aides aux communes pour des aménagements cyclables.

Pour autant, certains professionnels précisent qu'il sera sans doute nécessaire pour cela de travailler sur la représentation culturelle qu'ont les jeunes sur ce moyen de transport.

3^{ème} piste d'action :

Étendre l'offre de location de véhicules

Le dispositif pourrait être d'améliorer la location de véhicule, en particulier celle autour de la location de voitures pour les publics sans permis. Cette piste d'action serait particulièrement intéressante pour les jeunes en milieu rural, où les réseaux de transport collectif sont absents ou ne répondent pas systématiquement à leurs besoins (trajets longs, horaires décalés, lieux de destination ou de départ non desservis par les réseaux de transport collectif...).

4^{ème} piste d'action :

Accompagner vers le permis de conduire

L'objectif ici n'est pas de se substituer aux différentes aides au financement du permis de conduire existantes sur le territoire (proposées par exemple par le Conseil départemental) mais bien de proposer aux jeunes ne remplissant pas les critères d'attribution (âge, condition de ressource, situation face à l'emploi, niveau de formation...) de disposer malgré tout d'un accompagnement social pour passer leur permis de conduire.

Aussi serait-il intéressant de commencer par faire un état des lieux des aides au permis de conduire existantes, les partenaires eux-mêmes n'étant pas forcément informés. A travers ce recensement, l'objectif serait de mesurer l'ampleur des besoins non couverts par les dispositifs déjà en place sur le territoire. Ce premier diagnostic révélera peut-être davantage un besoin d'information et d'accompagnement des jeunes du territoire vers les aides existantes plus que le développement d'une nouvelle offre autour de l'accès au permis. Ce diagnostic de départ semble d'autant plus nécessaire que les professionnels mettent en garde sur le fait que la mise en place d'un projet d'auto-école sociale est coûteux alors que d'autres types de projets existent comme le système de parrainage à la conduite accompagnée.

3^{ème} préconisation – Lutter contre les freins culturels à la mobilité des jeunes sur le territoire

1^{ère} piste d'action :

Accompagner les jeunes dans l'usage des transports collectifs

L'objectif est de travailler autour de la représentation qu'ont les jeunes des transports collectifs. La réponse apportée doit s'adapter aux différents besoins des publics jeunes. Pour certains il s'agit de les sensibiliser au plaisir de l'usage des transports collectifs alors que pour d'autres (souvent situés à l'extérieur des villes) il s'agit davantage de les sortir de leur isolement (à la fois culturel et géographique). Isolement culturel qu'ils doivent souvent à leurs parents qui eux-mêmes sont peu mobiles. Dans les deux cas, l'une des solutions semblent être de mener des actions dès le plus jeune âge, à l'image de certains acteurs qui ont travaillé sur l'usage des bus en accompagnant les collégiens dès la 6^{ème}. L'avantage de mener les actions dans les collèges, voire même dans les écoles de chaque commune de LTC, est d'agir dans un lieu où l'on est certain de toucher tous les jeunes, même les plus isolés (Cf. PIJ Services jeunesse).

2^{ème} piste d'action :

Développer les projets culturels favorisant le « goût à la mobilité » des jeunes

L'objectif est que les jeunes trouvent un intérêt à se rendre mobiles. Ceci peut en particulier passer par le développement de projets culturels les amenant à sortir du territoire afin d'une part qu'ils s'affranchissent de leurs craintes et d'autre part qu'ils découvrent l'intérêt d'être mobiles. Il est alors important que les professionnels soient informés des différentes possibilités qui s'offrent aux jeunes afin de leur proposer. La question de la mobilité se posant particulièrement pour les jeunes disposant d'un bas niveau de formation, il importe de favoriser ces projets sur l'ensemble des filières, à tous les niveaux, et en particulier les filières technologiques.

Enjeu n°2 – Diversifier l'accompagnement et les réponses apportées en terme de logement pour satisfaire des besoins multiples

1^{ère} préconisation – Favoriser l'accès au logement locatif pour permettre une autonomie résidentielle

1^{ère} piste d'action :

Proposer une communication plus large sur la question du logement sur l'ensemble du territoire

Favoriser l'accès et l'autonomie dans le logement des jeunes passe par une meilleure communication. Etant donné l'étendu et la dispersion géographique des acteurs au contact des jeunes sur le territoire, il importe que l'ensemble des jeunes ait accès à l'information concernant le logement et ce, quel que soit le lieu de résidence. Aussi semble-t-il important de mettre à disposition dans des lieux opportuns (les mairies des

communes les plus rurales de l'intercommunalité, les différents PIJ implantés sur LTC, la Mission Locale, le Point infos habitat LTC...) des plaquettes d'information présentant à la fois les différentes offres de logement présentes sur le territoire (locatifs privés, logements sociaux...), les différentes démarches à réaliser pour accéder à ces types de logement et surtout les différentes aides présentes sur le territoire (FSL, Garantie Jeunes...).

Ces supports de communication développés seront mis au service des usagers (parents et jeune) mais aussi des agents des collectivités et acteurs locaux parfois en manque d'information sur ces questions.

2^{ème} préconisation – Améliorer l'accompagnement des jeunes autour du logement saisonnier

L'offre de logements saisonniers existe sur Lannion et est (peut-être) suffisante au regard du besoin : le CCAS de Lannion en particulier dispose de logements publics (deux foyers) permettant d'accueillir des jeunes de manière temporaire. Pour autant, deux leviers d'action permettrait peut-être d'améliorer l'adéquation entre cette offre et le besoin des jeunes sur le territoire en terme de logement saisonnier :

1^{ère} piste d'action :

Informier autour de l'existence de l'offre de logements temporaires

Il s'avère en effet qu'une partie des acteurs locaux en charge d'accompagner ou d'informer les jeunes sont en méconnaissance de l'offre existant sur le territoire. En plus des grandes entreprises présentes sur le territoire (telle que Alcatel ou France Télécom) pourvoyeuses de demande de logement pour les jeunes stagiaires, il serait pertinent d'informer également les services jeunesse de chaque commune et les PIJ présents sur l'ensemble du territoire, de l'existence de cette offre de logements publics. En plus d'une communication auprès de ces acteurs, qui eux-mêmes relaieront l'information auprès des jeunes de leur territoire, en particulier via leur site Internet, le CCAS de Lannion se propose d'organiser des visites de leurs logements aux acteurs concernés. Cette initiative pourrait se prolonger par une journée porte ouverte de ces logements publics, si cela n'est pas déjà organisé par la structure gestionnaire.

2^{ème} piste d'action :

Mettre en cohérence les projets de mobilité avec les besoins des jeunes travailleurs saisonniers

Etant donné que l'offre de logements temporaires semble essentiellement concentrée sur Lannion alors même que l'emploi saisonnier est ailleurs (le littoral pour l'emploi touristique et les zones rurales pour les saisons de maraîchage), il importe d'assurer l'accessibilité des territoires d'emploi avec la ville centre. On rejoint ici la question abordée précédemment autour de la mobilité des jeunes et en particulier la proposition de mise en place d'une plate forme mobilité. Cette dernière pourrait en effet intégrer un volet « emploi saisonnier » afin de mener une réflexion sur les pistes d'action à développer pour permettre aux jeunes résidant sur Lannion de se rendre chaque jour sur leur lieu de travail et ce, de manière temporaire et souvent en horaires décalés. On pourrait en particulier penser, du fait de la concentration des lieux de logement d'un côté et d'emplois de l'autre, à des solutions de co-voiturage ou de lignes de transports collectifs aménagées pour les saisons. Cette réflexion est à intégrer dans le « Projet de territoire » de LTC.

3^{ème} piste d'action :

Etudier le projet de créations de logements à proximité des sites pourvoyeurs d'emplois saisonniers

C'est une action qui est à l'étude dans le cadre du PLH et qui nécessitera sans doute l'implication d'un certain nombre d'acteurs : les employeurs pourvoyeurs de ce type d'emplois (secteur agricole et touristique en particulier), les communes elles-mêmes et l'Etat.

Enjeu n°3 – Agir sur les causes du non-recours aux aides et services dont les jeunes pourraient bénéficier

1^{ère} préconisation – Renforcer l'accompagnement des jeunes autour des questions de santé

1^{ère} piste d'action :

Développer les accompagnements d'ordre psychosocial en faveur de la confiance et de l'estime de soi

Que les jeunes retrouvent une estime d'eux même semble être un préalable à toute démarche d'accès aux soins.

Différentes démarches pourraient alors être envisagées pour amener les jeunes à (re)trouver confiance et à être prêt à s'inscrire dans un projet :

- En plus de ce que peut déjà proposer le « Point Santé » de Lannion (qui travaille sur cette question mais davantage dans l'urgence et avec des publics en errance), il pourrait être intéressant de se rapprocher des centres de formation qui accompagnent des jeunes en difficultés pour travailler sur cette question ;
- De manière préventive, des actions en direction des parents et de leurs enfants pourraient être envisagées sur cette thématique pour l'ensemble du territoire (sous la forme de conférence, de groupes de parole, d'ateliers de sensibilisation à cette question...)

2^{ème} piste d'action :

Mettre en place des actions décentralisées de prévention santé auprès des jeunes

L'objectif d'un tel projet est double puisqu'il permettrait à la fois de lutter contre les inégalités territoriales présentes sur LTC en termes d'accès à l'information, tout en sensibilisant sur des questions centrales concernant la santé des jeunes.

Plus précisément et à l'image de ce qui peut se faire sur d'autres territoires, ces actions organisées dans les communes de LTC assureraient, à l'aide de la présence de professionnels :

- Une information autour des droits des jeunes quant à la santé telles que les démarches d'accès à la CMU-C, la présentation des différents organismes de santé présents sur le territoire et les concernant ;
- Des échanges et débat sur des thématiques définies à l'avance au regard des besoins de ces jeunes : les problèmes d'addiction et leurs conséquences, l'hygiène, la confiance en soi (Cf. ci-dessus)...
- Le relais avec les professionnels adaptés pour envisager la possibilité d'être accompagnés de manière individuelle

3^{ème} piste d'action :

Élargir le dispositif « Bilan de santé » mis en place par la Mission Locale

Dans le cadre d'une convention signée entre la Mission Locale et la CPAM, un bilan de santé est proposé aux jeunes bénéficiant du dispositif de la « garantie jeune ».

Il semblerait pertinent d'élargir ce dispositif aux jeunes les plus en difficultés sur le territoire et n'entrant pas dans ce dispositif porté par la Mission Locale. Il serait alors nécessaire d'informer largement les acteurs locaux en contact avec les jeunes de l'existence de ce dispositif (et de ces conditions d'accès). Le Bus Santé en particulier pourrait y contribuer.

2^{ème} préconisation – Assurer une veille et un lien avec les jeunes parents fragiles

La problématique qui se pose sur le territoire pour ces jeunes parents en grande fragilité n'est pas tant le manque de connaissance de leurs droits mais plutôt le fait qu'ils soient souvent uniquement en demande d'aides financières, sans mesurer l'intérêt d'un accompagnement social.

1^{ère} piste d'action :

Développer différents moyens de maintenir et créer du lien avec les jeunes parents fragiles

L'objectif d'une telle démarche est de ne pas rompre le lien une fois que ces jeunes deviennent parents de manière à ce que les professionnels soient présents lorsque ces jeunes parents exprimeront un besoin. Il importe pour cela de maintenir, voire développer, les lieux de rencontre entre professionnels et usagers sur l'ensemble du territoire. Ces lieux existent déjà sur Lannion et il importe de les soutenir mais il serait également souhaitable de les développer sur des lieux stratégiques de LTC. On pourrait par exemple envisager la présence de permanence PMI au sein des différents PIJ présents sur le territoire, tout comme des espaces parents, à l'image de celui qui s'est créé sur Lannion.

2^{ème} piste d'action :

Former les acteurs en contact de jeunes parents à la question de la parentalité

Aborder la(les) question(s) de la parentalité avec des publics fragiles s'avère parfois complexe pour les acteurs du territoire, non professionnels de la question. Pour autant, ces derniers constituent souvent les premiers relais en contact direct avec les jeunes parents et même s'ils constatent parfois des difficultés chez ces parents (autour de l'exercice de la parentalité), ils ne se sentent pas toujours en mesure de les accompagner. Il serait pertinent d'envisager la formation (ou a minima la sensibilisation) des professionnels en contact direct avec ces parents fragiles sur ces questions relatives à la parentalité, en particulier le personnel des crèches, les enseignants des écoles maternelles par exemple.

Enjeu n°4 – Développer un accompagnement dans la continuité afin d'éviter les ruptures dans les parcours

1^{ère} préconisation – Améliorer la coordination des acteurs à l'échelle de l'intercommunalité

Alors même que le maillage du territoire autour de la présence des acteurs semble relativement bien assuré, l'objectif ici est de développer et d'améliorer la coordination de ces acteurs afin d'amener les jeunes publics vers les partenaires.

1^{ère} piste d'action :

Impliquer les communes et leur service enfance-jeunesse dans un projet global

Cet élargissement du réseau d'acteurs permet à la fois de garantir un meilleur suivi et accompagnement des jeunes sur l'ensemble du territoire, la diffusion d'une information des différentes actions développées auprès d'un panel de professionnels plus large et enfin l'implication d'un plus grand nombre de professionnels dans la réflexion et la définition d'un projet-jeunesse à l'échelle de LTC.

Dans le cadre d'une réflexion globale autour de l'autonomie des jeunes (en intégrant plus globalement la réflexion menée dans le cadre du Projet de territoire de LTC), il serait pertinent d'associer chaque commune du territoire et plus précisément les services enfance-jeunesse lorsqu'ils sont présents. Ces derniers ont en effet besoin d'être en connaissance de l'ensemble des réponses développées sur le territoire afin de mieux accompagner leurs publics jeunes. De plus, étant en contact direct avec ces publics, ils sont également en connaissance de leurs besoins et peuvent contribuer au développement d'une réponse adaptée à chaque territoire composant LTC.

2^{ème} piste d'action :

Renforcer le réseau des acteurs de la santé des jeunes autour de projets pérennes

Autour de la question de la santé, il semblerait important d'assurer une meilleure coordination des acteurs : ils existent des dispositifs permettant cela actuellement (l'Animation territoriale de santé, le réseau information jeunesse, la prévention de la délinquance) mais il semblerait que cela se fasse dans le cadre d'actions et de projets ponctuels. Il est alors important d'instaurer des actions plus régulières, permettant de réunir et d'impliquer les acteurs du social, de la santé et de l'éducation pour plus de transversalité dans la prise en charge. C'est en particulier dans cet objectif qu'un colloque est en cours d'organisation pour assurer plus de lisibilité sur la question de la santé des jeunes.

2^{ème} préconisation – Développer une démarche de veille sociale sur les questions liées à la jeunesse

1^{ère} piste d'action :

Elargir la démarche d'Observatoire social à l'échelle de l'intercommunalité

L'observatoire social de Lannion, porté actuellement par le CCAS, existe et réunit régulièrement un certain nombre d'acteurs autour de thématiques définies par les membres permanents de l'organisation. Cette démarche pourrait être élargie, à la fois en terme d'échelle d'observation mais également de champ d'intervention. C'est d'ailleurs dans ce cadre que LTC a le projet de mettre en place un Observatoire social.

2^{ème} piste d'action :

Mettre en place des groupes de veille sociale thématiques et à l'échelle de l'intercommunalité

Les besoins des jeunes s'avèrent relativement identiques sur l'ensemble des secteurs composant l'intercommunalité pour autant, les réponses à y apporter diffèrent nettement. De plus, les acteurs sont parfois en méconnaissance à la fois des besoins et de la réponse existante sur le territoire. Enfin, ceci est d'autant plus complexe que les besoins des jeunes comme les réponses sont en perpétuelle évolution. Il s'avère important d'instaurer une démarche de veille sociale, à travers la mise en place de groupes thématiques et réunissant les principaux acteurs concernés, à la fois dans un souci de les impliquer dans la réflexion, de recueillir leur expertise locale et de maintenir une diffusion d'information actualisée sur l'offre sociale. On peut penser en particulier à la mise en place d'un groupe de travail sur la question de la mobilité, les partenaires étant semble-t-il à la fois en méconnaissance de l'offre présente sur le territoire et du réel besoin sur chaque secteur.

Tenant compte des différents projets internes déjà en cours sur Lannion- Trégor Communauté, les différents services se sont concertés afin de mener une hiérarchisation parmi l'ensemble de ces préconisations, elles-mêmes déclinées en pistes d'actions. Le résultat de ce travail est présenté de manière synthétique dans le tableau ci-dessous. Il a pour but :

- *de cibler les actions déjà en cours (ou en projet) dans d'autres projets internes à la collectivité (le PLH, le Schéma territorial parentalité, le projet de territoire...),*
- *de définir un pilotage/partenariat pour les différentes actions,*
- *de positionner les missions du CIAS sur des actions déjà en cours ou à mener.*

Analyse des besoins sociaux – CIAS de Lannion-Trégor Communauté
Des enjeux sociaux aux préconisations – Synthèse finale

Enjeu n°1 - Lever les freins à la mobilité dans ses multiples dimensions				
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Lannion-Trégor Communauté	Positionnement du CIAS (actions déjà en cours ou à mener)	Partenaires
1 - Communiquer (différemment) auprès des jeunes autour des capacités de transport existantes sur le territoire	Connaître et repérer les réseaux d'information utilisés par les jeunes sur le territoire	- Service communication - Fonds Leader - Plateforme relations usagers		- PIJ - ML
	S'appuyer sur le projet de médiation envisagé dans le cadre du nouveau contrat de ville	Extension de l'action menée sur les 2 QPV de Lannion		
2 - Mettre en place une plate-forme mobilité	Étendre l'offre de la Mission Locale			ML
	Proposer des vélos à assistance électrique sur Lannion	OTC		
	Étendre l'offre de location de véhicules			- ML - CD
	Accompagnement vers le permis de conduire		État des lieux des aides au permis de conduire	ML
3 - Lutter contre les freins culturels à la mobilité des jeunes sur le territoire	Accompagner les jeunes dans l'usage des transports collectifs	Cf. projet sur le TAD en zone rurale		- PIJ - SEJ - Ecoles
	Développer les projets culturels favorisant le « goût à la mobilité » des jeunes		Relayer et promouvoir les dispositifs d'aide à la mobilité sur le territoire	- PIJ - Région - Europe
Enjeu n°2 – Diversifier l'accompagnement et les réponses apportées en terme de logement pour satisfaire des besoins multiples				
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Lannion-Trégor Communauté	Positionnement du CIAS (actions déjà en cours ou à mener)	Partenaires
1 - Favoriser l'accès au logement locatif pour permettre une autonomie résidentielle	Proposer une communication plus large sur la question du logement sur l'ensemble du territoire	Cf. PLH- Point Information Habitat	PIJ CISPD : Réseau animateurs jeunes	- ML - CCAS
2 - Améliorer l'accompagnement des jeunes autour du logement saisonnier	Informier autour de l'existence de l'offre de logements temporaires	Cf. PLH- Point Information Habitat	PIJ CISPD : Réseau animateurs jeunes	- ML - CCAS
	Mettre en cohérence les projets de mobilité avec les besoins des jeunes travailleurs saisonniers	Cf. Service Transport		
	Étudier le projet de création de logements à proximité des sites pourvoyeurs d'emplois saisonniers	Cf. PLH		- Employeurs - Communes - État

Analyse des besoins sociaux – CIAS de Lannion-Trégor Communauté
Des enjeux sociaux aux préconisations – Synthèse finale

Enjeu n°3 – Agir sur les causes du non-recours aux aides et services dont les jeunes pourraient bénéficier				
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Lannion-Trégor Communauté	Positionnement du CIAS (actions déjà en cours ou à mener)	Partenaires
1 - Renforcer l'accompagnement des jeunes autour des questions de santé	Développer les accompagnements d'ordre psychosocial en faveur de la confiance et de l'estime de soi		CISPD	Centres de formation
	Mettre en place des actions décentralisées de prévention santé auprès de publics jeunes		CISPD	- PIJ - CPAM ...
	Elargir le dispositif « Bilan de santé » mis en place par la Mission Locale		CISPD	- ML - CPAM
2 - Assurer une veille et un lien avec les jeunes parents fragiles	Développer différents moyens de maintenir et créer du lien avec les jeunes parents fragiles		Schéma territorial parentalité (CAF)	Beauvallon
	Former les acteurs en contact de jeunes parents à la question de la parentalité		Schéma territorial parentalité (CAF)	Beauvallon
Enjeu n°4 – Développer un accompagnement dans la continuité afin d'éviter les ruptures dans les parcours				
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Lannion-Trégor Communauté	Positionnement du CIAS (actions déjà en cours ou à mener)	Partenaires
1 - Améliorer la coordination des acteurs à l'échelle de l'intercommunalité	Impliquer les communes et leur service enfance-jeunesse dans un projet global		Développer les échanges réguliers entre acteurs du territoire	Colloque sur la santé
	Renforcer le réseau des acteurs de la santé des jeunes autour de projets pérennes		Assurer une cohérence régulière des actions menées autour des questions de santé de la jeunesse	- Pays - Réseau Information Jeunesse
2 - Développer une démarche de veille sociale sur les questions liées à la jeunesse	Elargir la démarche d'Observatoire social à l'échelle de l'intercommunalité		Cf. Projet de l'Observatoire social de LTC	
	Mettre en place des groupes de veille sociale thématiques et à l'échelle de l'intercommunalité		Retenir une à deux action(s) et les travailler à l'échelle de l'intercommunalité	

Volet 2 – Bien vieillir sur Lannion-Trégor Communauté

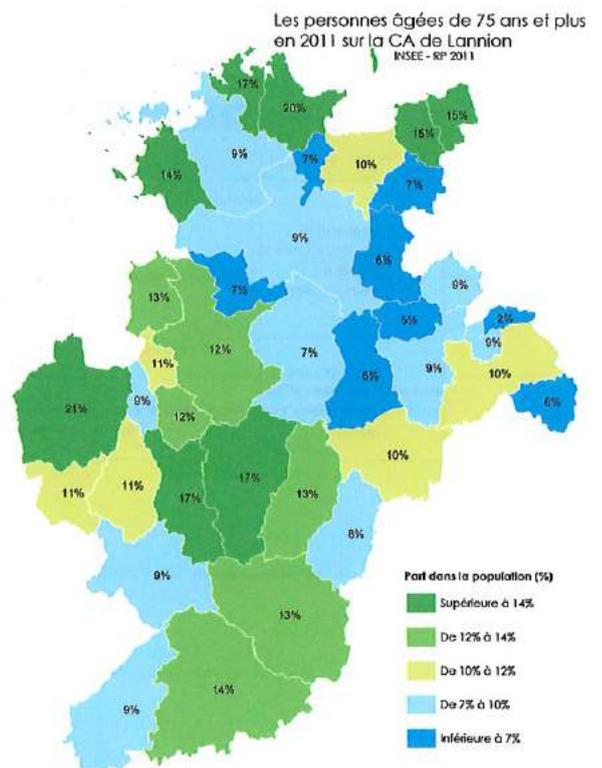
I - La population des aînés au regard du diagnostic statistique

Une proportion d'aînés élevée

Sur Lannion-Trégor Communauté, près d'**1 personne sur 3 est âgée de 60 ans ou plus** : cette proportion est supérieure à celle observée sur le département des Côtes d'Armor (29%) et au niveau national (23%). Plus précisément, c'est sur le littoral (secteurs 2 & 3 avec 40% de la population) et le secteur 6 (34%) que ces proportions de 60 ans et plus sont les plus élevées.

Quant aux **plus âgés (les 75 ans et plus)**, ils représentent 12% de la population de LTC, autant que sur les Côtes d'Armor mais plus qu'au niveau national (9%).

Plus précisément, c'est sur les secteurs 2, 3 et 6 que les proportions sont les plus élevées (entre 14% et 16%) et l'augmentation de cette tranche d'âge est particulièrement forte sur le secteur 2 (+607 personnes de 75 ans et plus en 5 ans).



Un vieillissement amené à se poursuivre sur LTC

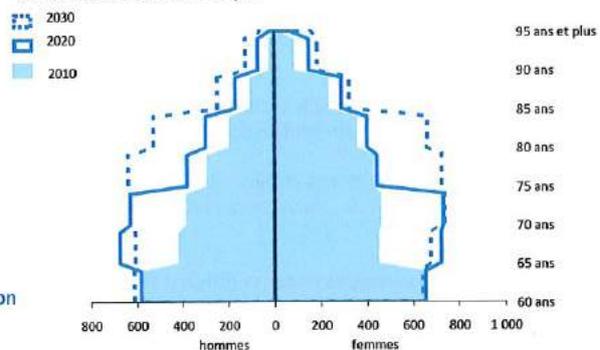
La population âgée est amenée à augmenter fortement sur l'intercommunalité à l'horizon 2030 :

Une augmentation de +40% des aînés, soit 10 900 personnes de 60 ans et plus supplémentaires, attendue entre 2015 et 2030 (38 900 personnes au total).

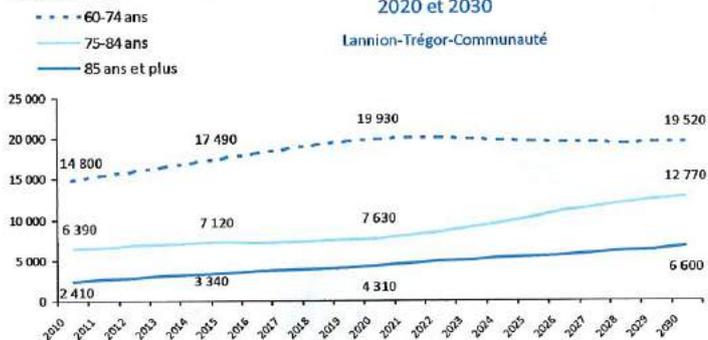
Parmi ces hausses attendues, les seniors restent encore majoritairement présents sur le territoire en 2030 : une hausse attendue de 12% entre 2015 et 2030 des 60-74 ans, soit 19 500 personnes en 2030.

Pyramide des âges des 60 ans et plus en 2009 et projections 2020 - Lannion-Trégor-Communauté

Source : Insee RP et estimations Compas



Source : Estimations COMPAS
Projection de la population âgée par groupes d'âge à l'horizon 2020 et 2030
Lannion-Trégor-Communauté



Pour autant, une augmentation particulièrement rapide des plus âgés est également attendue : un doublement du « grand-âge » soit près de 3 300 personnes de 85 ans et plus supplémentaires sur LTC entre 2015 et 2030.

Des risques d'isolement et des besoins de prise en charge qui augmentent

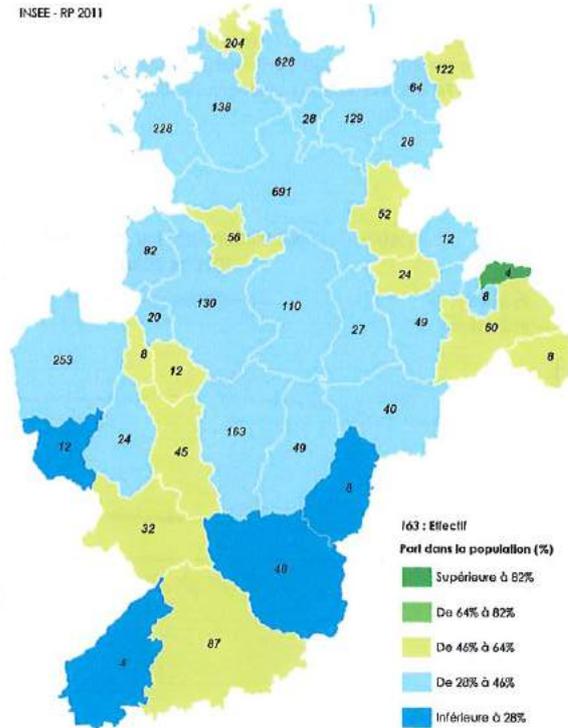
La proportion des aînés vivant à domicile (93% hors Lannion, soit 6 772 personnes) est supérieure aux tendances départementale (88%) et nationale (90%).

Parmi l'ensemble des aînés de 75 ans et plus, 44% vivent seuls sur LTC : cette proportion est identique à celle du département mais particulièrement élevée sur les Secteurs 4 et 6.

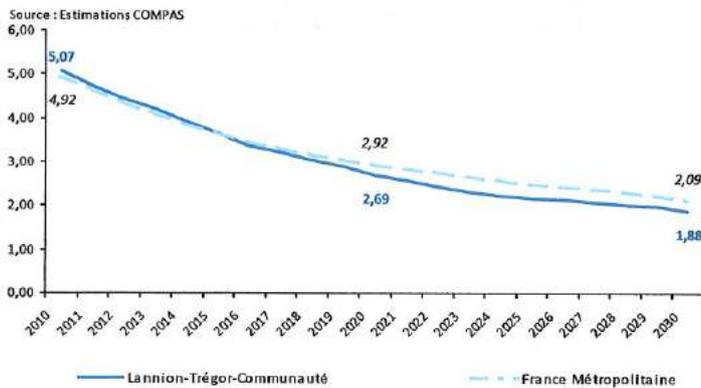
Face à cette proportion de personnes seules, le réseau d'aidants (potentiels) tend à se réduire sur LTC : Un ratio (aidants/aidés) proche de 3 (ou déjà en deçà) sur certaines communes où la proportion d'aînés est relativement élevée (Perros-Guirec, Plestin-les-Grèves, Loguivy-Plougras, Plouaret).

Les personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules en 2011
Lannion Trégor Communauté

INSEE - RP 2011



Evolution du ratio aidants / aidés à l'horizon 2020 et 2030



Des niveaux de revenus à considérer chez les aînés : quelle prise en charge pour les plus fragiles ?

Les niveaux de ressources évoluent en fonction de l'âge :

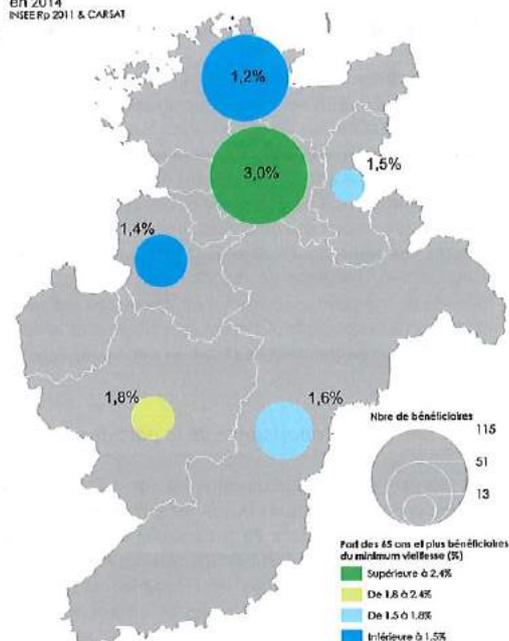
- Les seniors sur l'intercommunalité disposent d'un niveau de revenus relativement élevé : 1 950€/mois et par UC de revenu médian (1 770€ au niveau national et 1 750€ au niveau départemental) ;
- Pour autant, la pauvreté est déjà présente chez les aînés, en particulier chez les 75 ans et plus et sur certains territoires ;
- Enfin, au regard des taux de pauvreté observés chez les 50-59 ans, la précarité est à venir chez les futurs seniors.

Les personnes de 65 ans et plus bénéficiaires du minimum vieillesse en 2014
INSEE D 2011 & CARISAT

Seuil de pauvreté à 60% en 2012 : 987 €					
	population sous le seuil de pauvreté	taux de pauvreté en %	taux de pauvreté des 50-59 ans en %	taux de pauvreté des 60-74 ans en %	taux de pauvreté des 75 ans et plus en %
Lannion	2 509	13,4	11,0	6,0	6,9
Louannec	209	6,7	8,4	3,5	8,6
Perros-Guirec	787	10,1	11,2	5,0	8,5
Plestin-les-Grèves	423	11,8	12,9	5,4	8,9
Pleumeur-Bodou	296	7,1	9,6	3,0	8,4
Plouaret	230	10,7	15,1	8,0	7,8
Ploubezre	304	8,5	6,7	5,6	11,8
Ploumilliau	275	10,9	12,6	4,4	10,1
Trébeurden	310	8,0	12,2	4,4	4,9
Trégastel	203	8,0	10,8	5,6	9,3
Lannion-Trégor-Agglomération*	5 720	10,6	10,4	4,8	8,7
CC de Beg ar C'hra-Plouaret*	1 096	14,0	14,7	10,1	13,2
CC du Centre-Trégor*	790	12,0	10,5	8,0	14,2
Côtes-d'Armor	67 589	11,5	10,9	6,7	11,4
France métropolitaine	8 863 548	14,3	13,4	10,1	10,2

* Géographie des EPCI au 01/01/2013

source: INSEE, DGI 2012



II - La contribution des acteurs¹

L'isolement des personnes âgées, entre le sentiment douloureux de solitude et le choix paradoxal d'un repli sur soi

Sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, c'est davantage parfois la question de l'isolement qui se pose que celle du manque de confort dans les logements. Ce sentiment d'isolement est souvent dû à l'éloignement des enfants et ces derniers sont parfois en attente d'une veille auprès des parents de la part du CCAS en particulier. Pour autant, les professionnels soulèvent les difficultés qu'ils ont pour « aller à la rencontre » des personnes seules. De plus, ils notent que l'implication dans une association ou la participation à une activité n'empêche pas le sentiment d'isolement chez les aînés.

C'est parfois davantage le sentiment d'inutilité (sociale) ressentie par certains aînés qui renforce leur sentiment d'isolement (également social). Dans d'autres cas, l'isolement est davantage géographique et rejoint la question de l'accessibilité et le manque ou la perte progressive de mobilité. Ainsi, se pose la question des difficultés rencontrées par ces aînés pour accéder aux différents services proposés sur l'ensemble de LTC. On pense également à l'accès aux soins, dont l'offre peut être amenée à se raréfier sur certains territoires ruraux, obligeant les publics âgés à se déplacer plus loin pour se soigner. Ces questions de mobilité sont d'autant plus prégnantes sur le territoire que les transports publics restent insuffisants sur LTC en zones rurales (le transport en commun est davantage axé sur Lannion même si le plan mobilité de LTC cherche à assurer une cohérence territoriale). Quant au transport à la demande, il s'avère spécifiquement adapté aux besoins des publics âgés.

Enfin, l'accompagnement de certaines personnes âgées très vulnérables et isolées reste sans réponse sur le territoire.

La relative méconnaissance de la part des publics âgés de leurs droits ainsi que des services et dispositifs présents sur le territoire

De manière générale, la question du non-recours est importante sur le territoire et plusieurs causes peuvent l'expliquer (la méconnaissance de ses droits, la non demande ou la non réception). D'une part, l'isolement des publics âgés contribue à ce non-recours, en particulier parce que ces derniers sont en méconnaissance de leurs droits et/ou des démarches administratives à réaliser : les demandes d'accompagnement autour des démarches administratives pour constituer les dossiers APA et MDPH sont très fréquentes et certains professionnels (au sein des CCAS en particulier) ne se sentent pas toujours compétents pour accompagner ces publics vers leurs droits.

Même si la précarité des publics âgés n'est pas majeure sur LTC, elle est pour autant inégale selon les territoires (plus forte sur le sud de LTC qu'au nord et en particulier sur le littoral). Pour autant, il semblerait qu'elle soit amenée à augmenter au regard des taux de pauvreté relativement élevés chez les futurs retraités (50-59 ans). Or, le non-recours peut-être source ou aggraver les situations de précarité.

¹ Cf. liste en annexe 2

Les difficultés rencontrées par les publics âgés pour accéder aux soins sur LTC sont réels et peuvent s'expliquer par diverses raisons : d'une part, la précarité financière de certains aînés peut les contraindre à renoncer à se soigner, ne pouvant en assumer les frais. D'autres part, la question de l'accessibilité aux soins (due à l'absence d'offre de proximité ou à des problèmes de mobilité) est également source de renoncement. Enfin, le renoncement peut s'expliquer par des raisons culturelles qui relèvent davantage d'une forme de déni (le refus de se soigner ou de considérer que l'on a besoin de soins). Pour autant, des professionnels notent que certaines déficiences non prises en charge peuvent conduire à l'isolement, en particulier celles concernant la perte de l'audition ou des capacités visuelles. L'accès aux soins relève donc dans ce cas de la prévention à l'isolement.

Enfin, la question du droit concerne également les aidants familiaux. Cette situation, les professionnels le confirment, est parfois complexe à gérer et peut également être source de précarité, alors même que ces aidants ont le droit au répit. Pour autant, ils n'exercent pas ce droit soit par méconnaissance (ou absence) des services existants, soit par refus de se désengager de ce qu'ils considèrent souvent comme relevant d'un devoir. Ainsi, les professionnels notent bien la présence d'accueils de jours sur le territoire sans pour autant qu'ils ne soient remplis. Ceci s'explique d'une part par des raisons financières mais aussi par des réticences de la part des familles.

La volonté de rester chez soi le plus longtemps possible face aux limites du maintien à domicile

Les professionnels constatent en effet une dépendance de plus en plus importante des personnes vivant à leur domicile. Aussi, cette prise en charge de la dépendance devient-elle de plus en plus difficile, accentuée par la diminution de la prise en charge financière de l'accompagnement à domicile (les aides diminuent, en particulier la disparition du financement des binômes en intervention).

Les seniors (ceux que l'on qualifie de jeunes retraités) rencontrent en effet des difficultés à se projeter (ou refusent de le faire) et attendent souvent le dernier moment, c'est à dire celui de la dépendance totale. Ainsi, ils n'ont plus le choix que l'entrée en EHPAD, qui se fait de plus en plus tard et souvent dans des situations complexes (avec une hausse des problématiques de désorientation par exemple). C'est réellement la question de l'anticipation de la part des aînés de leur parcours résidentiel qui se pose ici.

Parallèlement à cela, est présent sur le territoire de LTC le problème de l'adaptation du logement au handicap et à l'âge, sachant que les difficultés rencontrées sont souvent financières. De plus, la spécificité d'une partie du territoire (en milieu rural en particulier) est que les logements des publics âgés sont souvent anciens, éloignés du centre-bourg : la question de la précarité énergétique voir du logement indigne se pose en particulier sur les secteurs 5 et 6¹.

¹ Cf. le diagnostic élaboré dans le cadre du nouveau PLH.

3 enjeux retenus

Enjeu n°1 – Accompagner les publics âgés isolés et fragilisés

Enjeu n°2 – Développer la coordination à l'échelle intercommunale pour faciliter l'accès et l'usage des services aux publics âgés

Enjeu n°3 – Anticiper les besoins liés au vieillissement dans une logique de prévention

III – Les préconisations et leur hiérarchisation

Enjeu n°1 – Accompagner les publics âgés isolés et fragilisés

1^{ère} préconisation – Aller à la rencontre des aînés afin de repérer et prévenir les risques d'isolement

1^{ère} piste d'action :

Etudier la possibilité de mettre en place un réseau de bénévoles

Le principe serait de mettre en place des réseaux de bénévoles dans chaque secteur de LTC afin qu'ils rendent visite aux personnes âgées et assurent un rôle de veilleur de premier ordre. Le CCAS de Perros-Guirec s'interroge particulièrement sur la mise en place de ce réseau et l'idée serait d'étendre la réflexion à l'ensemble de l'intercommunalité, étant précisé que la commune de Ploumilliau le fait déjà.

Quelques points d'attention sont toutefois importants à soulever :

- La pertinence et l'efficacité de ces réseaux reposent avant tout sur la confiance accordée à ces bénévoles : pour cela, il importe de les former, d'instaurer un règlement ainsi qu'une charte que chaque bénévole s'engage à respecter.
- Le recrutement des bénévoles peut reposer sur des structures déjà existantes sur le territoire, sachant qu'il faut s'assurer d'une certaine continuité dans l'engagement. Sur la commune de Lannion par exemple, l'idée pourrait être d'élargir l'expérience des étudiants se rendant dans les résidences pour personnes âgées.

Quant aux étapes à suivre :

- Il importe dans un 1^{er} temps de recenser ce type expériences déjà menées avec succès sur d'autres territoires (par exemple sur Brest ou Montbéliard (25)) afin de s'en inspirer ;
- Ensuite, il est essentiel de procéder à un recensement et faire un bilan de l'existant (en terme de réseaux de bénévoles) sur le territoire de LTC, dans l'objectif en particulier de repérer les manques ;
- Etant donné l'ampleur du territoire, il importe dans un premier temps de procéder à une phase expérimentale, sur un territoire particulièrement fragile et dépourvu de structure bénévole agissant autour de l'isolement des publics âgés ;
- Enfin, après un 1^{er} bilan de cette phase d'expérimentation, cette action pourra se généraliser sur l'ensemble de l'intercommunalité en fonction des manques repérés

2^{ème} piste d'action :

Favoriser les actions de prévention

Des actions collectives de prévention sont déjà présentes sur le territoire et fonctionnent plutôt bien en milieu rural (les Ateliers Equilibre animés conjointement par la CARSAT et le CLIC par exemple).

L'idée serait de rendre ces actions plus régulières sur l'ensemble du territoire, en ciblant mieux les lieux d'organisation afin de s'assurer une meilleure participation des publics cibles : Aussi, semblerait-il intéressant d'imaginer une action de prévention itinérante sur l'ensemble de l'intercommunalité et associée à une manifestation qui attire les aînés (un repas par exemple). Pour cela, il importe avant tout d'impliquer les présidents d'association de Club de retraités et/ou les CCAS de chaque commune dans la démarche.

3^{ème} piste d'action :

Assurer une veille auprès des aînés à des moments clés

Repérer les publics isolés est, par définition, difficile. L'essentiel est davantage de rester vigilant au moment des ruptures dans le parcours de vie de ces personnes. Ainsi, différents lieux ou moments sont propices pour identifier des situations d'isolement ou tout du moins repérer des personnes à risque :

- Le repas des anciens, organisés dans de nombreuses communes, est le moment de connaître la typologie des aînés présents sur son territoire, mais aussi un moment opportun pour informer ces publics (sur l'offre de services disponible sur le territoire). Enfin, c'est également le moment de repérer les personnes absentes alors même qu'elles venaient les années précédentes et de comprendre les raisons de cette absence. Ce sont donc les CCAS de chaque commune, et en particulier des plus petites, qu'il faut impliquer dans cette action.
- Certaines communes organisent des distributions de colis (chocolat ou autre) à destination des publics âgés chaque année : la livraison de ces colis par un élu constitue un réel outil de veille sociale pour repérer les publics isolés. De même, le fait que la personne ne vienne pas chercher son colis peut constituer un signal d'alerte.
- Enfin, le moment du veuvage chez les aînés constitue sans doute un facteur de risque d'isolement majeur : c'est en particulier à ce moment là que les différents partenaires doivent rester attentifs et vigilants afin d'assurer un accompagnement individuel de la personne veuve (à ce titre, le vecteur de l'aide aux démarches administratives peut être un bon moyen d'établir un contact).

2^{ème} préconisation – Contribuer au maintien des personnes âgées dans une vie sociale

1^{ère} piste d'action :

Approfondir les besoins en terme de mobilité des aînés sur l'intercommunalité

La question de la mobilité des aînés à l'échelle de l'intercommunalité est multiple. Elle relève d'une part de la présence ou non des services (collectifs, individuels, à la demande...) et de leur couverture de l'ensemble du territoire. Une réflexion sur les nouveaux schémas de transport est en cours sur LTC et il s'agit bien là d'attendre les projets qui en découleront. Il semble qu'effectivement les services existent mais soient inégalement répartis sur le territoire (en particulier pour ce qui concerne les transports publics).

La question essentielle ici est davantage d'approfondir les besoins (car ils sont multiples) des aînés en terme de transport : Utilisent-ils les services de transports existants ? Si non pourquoi ? Les connaissent-ils ? ... Autant de questions qui nécessitent un approfondissement (en observant l'usage de ces services par les aînés, les besoins des non-usagers...) : Une étude spécifique pourrait être envisagée.

2^{ème} piste d'action :

Accompagner les aînés autour d'un projet pour lutter contre le sentiment d'inutilité sociale

Parfois, l'isolement social peut être dû à un repli sur soi du fait d'un sentiment d'inutilité sociale. Aussi est-il important de favoriser le développement des projets intergénérationnels, permettant en particulier aux seniors de faire partager et de valoriser leur expérience notamment auprès des enfants et des jeunes (ateliers TAP, parrainages...)

Enjeu n°2 – Développer la coordination à l'échelle intercommunale pour faciliter l'accès et l'usage des services aux publics âgés

1^{ère} préconisation – Améliorer les réseaux d'accès et de diffusion de l'information

1^{ère} piste d'action :

Centraliser les lieux d'information à travers la création d'un guichet unique à vocation sociale

L'idée serait de regrouper auprès d'une personne unique la diffusion de l'information sachant que celle-ci pourrait-être amenée à se déplacer sur l'ensemble du territoire afin de faciliter l'accès à l'information et réduire le non-recours. En effet, même si le CLIC remplit cette fonction d'information des publics, pour autant, il est situé à Lannion et pose la question de la proximité.

L'autre solution serait d'intégrer ce « service d'information à la population dans le domaine de l'action sociale » au projet plus global préconisé dans le cadre du « Projet de territoire » de LTC, à savoir la création de pôles afin de déconcentrer les services de l'intercommunalité.

2^{ème} piste d'action :

Informier régulièrement les communes sur les accès aux droits et leurs évolutions

Dans la plupart des petites communes, l'absence de professionnel de l'action sociale fait que ce sont souvent les élus, les agents de mairies et/ou agents d'accueil qui remplissent cette fonction, sans pour autant être formés pour cela. A défaut de réels programmes de formation, des pistes d'action sont proposées pour assurer une meilleure diffusion sur l'ensemble des communes du territoire de l'offre offerte :

- La création d'un support à destination des acteurs locaux, sous la forme d'un guide d'accompagnement des publics âgés, pourrait être construit, édité puis diffusé dans toutes les mairies ; ce dernier présentant l'ensemble de l'offre de services et les démarches à suivre pour en bénéficier, par thématique ;
- Plutôt qu'un support papier, ce guide d'accompagnement pourrait s'envisager de manière dématérialisée, via la création d'un site Intranet interactif (sous la forme d'une plate-forme collaborative par exemple). L'intérêt d'un tel support est qu'il offre la possibilité d'une actualisation en continu et permet les échanges d'expériences entre professionnels du territoire ;
- Enfin le CIAS pourrait envisager la réunion régulière des secrétaires de mairies et agents d'accueil afin de diffuser les informations utiles autour de l'accompagnement des personnes âgées et ce, avec un représentant de chaque domaine (portage de repas, mobilité, ASPA, complémentaire santé...)

3^{ème} piste d'action :

Soutenir le projet de création de Maisons médicales de santé

Face à la question de l'accès aux soins dans un contexte de désertification médicale et aux risques de renoncement que cela soulève pour les publics âgés les plus fragiles, il semble en effet opportun de soutenir la création de ce type d'établissement dans les zones les plus rurales. Cette préconisation s'inscrit dans « le Projet de territoire » de LTC.

4^{ème} piste d'action :

Intégrer la dimension « accès aux services » dans l'approfondissement de la question de la mobilité (Cf. piste d'action ci-dessus)

En effet, la question de la mobilité est centrale lorsque l'intercommunalité cherche à lutter contre l'isolement (Cf. enjeu n°1) mais elle l'est également lorsque LTC se pose la question de l'accès et l'usage des services. Aussi est-il essentiel, si une étude spécifique est menée autour de la question de la mobilité des aînés, de s'interroger sur l'accessibilité des services sur le territoire : le non usage des services et le non-recours en général sont-ils liés à leur éloignement et leur inaccessibilité par les aînés ?

2^{ème} préconisation – Favoriser le droit au répit des aidants familiaux non-professionnels

1^{ère} piste d'action :

Informier, soutenir et développer les actions de soutien aux aidants

Cet objectif est conforté par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui institue un droit au répit pour les proches aidants.

Les aidants ayant droit au répit, il importe de les informer sur les actions existantes, développées en partenariat avec le CLIC mais aussi par des associations telle que France Alzheimer par exemple.

A cela s'ajoute l'importance de soutenir les actions existantes, voire en développer de nouvelles sur les territoires les plus éloignés et dépourvus :

- Conforter le partenariat avec le CLIC autour des actions de prévention et de soutien aux aidants ;
- Encourager la mise en place dans les différents secteurs de LTC de groupes de parole, de conférences-débats, de projets de Café des aidants... tout en envisageant la possibilité d'assurer en parallèle la prise en charge de l'aidé sur le temps d'absence de l'aidant (en collaboration avec les EHPAD par exemple).

2^{ème} piste d'action :

Développer des structures d'accueil temporaires adaptées

Un aidant acceptera d'autant plus facilement de sortir de son rôle qu'il sait que l'aidé sera accueilli (ou pris en charge) temporairement dans de bonnes conditions. Il importe pour cela de développer sur le territoire des services d'accueil adaptés à l'intérieur des structures existantes.

Pour autant, d'autres solutions pourraient être envisagées telle qu'un dispositif de baluchonnage offrant une solution de répit à un coût accessible.

Enjeu n°3 – Anticiper les besoins liés au vieillissement dans une logique de prévention

1^{ère} préconisation – Permettre un maintien dans le logement dans de bonnes conditions

Dans le cadre du nouveau PLH qui est en cours d'élaboration sur LTC, un diagnostic a été posé quant au logement des personnes âgées faisant mention à la fois d'une forte précarité énergétique sur certains secteurs et d'une inadaptation à la perte d'autonomie et ce, autant dans le parc social que privé. Face à ce constat, quels sont les besoins des aînés en terme de logement.

1^{ère} piste d'action :

Sensibiliser les seniors à la nécessité d'anticiper les travaux d'adaptation du logement

La question de l'adaptation de son logement s'anticipe, en particulier pour des raisons financières (entre 60 et 75 ans, la plupart des seniors disposent encore de suffisamment de ressources pour financer des travaux). Pour autant, ces derniers ne se projettent pas encore dans ce type d'aménagement. Il importe pour autant de les y sensibiliser en développant les actions de communication sur cette question : créer un Forum autour de l'habitat (axé à la fois sur la sensibilisation aux risques mais également autour de solutions existantes).

2^{ème} piste d'action :

Faciliter le financement des travaux d'adaptation du logement pour les plus fragiles

Cet objectif est conforté par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui prévoit de finaliser le plan National d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

En effet, au regard des parcours et de la situation financière des futurs seniors, le constat est que la précarité des aînés est déjà présente sur certains territoires et à venir sur d'autres. Cela induit qu'une partie des publics âgés n'est pas, ou ne sera pas, en mesure de financer les travaux d'adaptation de son logement en cas de perte d'autonomie.

Aussi est-il pertinent d'orienter vers ces publics âgés les plus fragiles et précaires les aides aux travaux pour l'adaptation des logements (Cf. « Projet de développement » de LTC). A ces aides, devra également s'ajouter la communication auprès des publics concernés : se reporter pour cela aux pistes d'action 1 et 2 de la 1^{ère} préconisation de l'enjeu n°2.

3^{ème} piste d'action :

Veiller et s'assurer de la bonne adaptation des services à domicile à l'augmentation des besoins

L'offre de services d'aide et de maintien à domicile existe sur l'ensemble de LTC.

Face à ces accompagnements à domicile de plus en plus complexes, le développement de services supplémentaires semble nécessaire sur le territoire, en particulier autour des gardes de nuit à domicile, des aides administratives, des aides aux menus services...

2^{ème} préconisation – Amener les aînés à construire un parcours résidentiel

La difficulté est que les aînés ne se projettent pas dans un parcours résidentiel, pour la plupart, ils ne le souhaitent pas. Leur seul souhait est bien souvent de mourir chez eux, dans la maison où ils ont toujours vécu. Tant et si bien que ce sont souvent les situations d'urgence qui les obligent à subir les décisions.

1^{ère} piste d'action :

Développer les démarches de sensibilisation

Sensibiliser les aînés à cette question du parcours résidentiel relève de la responsabilité politique de LTC. Pour cela, il importe de développer des actions d'information d'une part, autour des risques encourus à vivre dans un logement inadapté à la perte d'autonomie et, d'autre part, autour des alternatives existantes sur le territoire en terme de logement (Cf. pistes d'actions suivantes). Enfin et parce que ce sont souvent eux qui « décident » pour leurs aînés, il semble essentiel de mener ces actions de sensibilisation auprès des aidants (en particulier les enfants).

2^{ème} piste d'action :

Travailler sur l'image du vieillissement

Il importe de valoriser davantage l'image du vieillissement, auprès des aînés eux-mêmes mais aussi de leurs proches, afin de les aider à s'impliquer dans leurs choix sans avoir l'impression de les subir. Pour cela, valoriser leurs contributions à la vie sociale, leurs implications associatives, la ressource qu'ils représentent pour un territoire est essentiel (garde d'enfants informelle, transmission de savoirs et d'expérience, initiatives et productions culturelles ou artistiques...). Il importe également d'encourager et soutenir les actions en ce sens sur l'ensemble du territoire et d'impliquer chaque commune dans cette réflexion (garde, lecture, aides aux devoirs...).

3^{ème} piste d'action :

Travailler avec les partenaires pour proposer des alternatives aux logements traditionnels

En effet, certains seniors sont prêts à déménager dans des logements adaptés à leur perte d'autonomie (labellisés et équipés de domotique) mais à condition que ces lieux ne soient pas « stigmatisants ».

Afin de proposer sur l'ensemble des secteurs de LTC une offre alternative entre le domicile et l'EHPAD, il importe de travailler en partenariat avec les communes pour proposer des logements adaptés et accessibles d'un point de vue financier sur l'ensemble du territoire:

- Favoriser des projets de rénovation avec la mise en place de labels garantissant l'adaptation de ces logements au maintien à domicile et au handicap (Cf. « Projet de territoire » de LTC) ;
- Développer des projets d'habitat collectif intergénérationnel (en logement social, via la réhabilitation de logements de bourg par exemple) ;
- Etudier les possibilités de développement de résidences avec offre de services, foyer logement...

Engager une réflexion avec le conseil départemental pour le développement des familles d'accueil.

Tenant compte des différents projets internes déjà en cours sur Lannion- Trégor Communauté, les différents services se sont concertés afin de mener une hiérarchisation parmi l'ensemble de ces préconisations, elles-mêmes déclinées en pistes d'actions. Le résultat de ce travail est présenté de manière synthétique dans le tableau ci-dessous. Il a pour but :

- *de cibler les actions déjà en cours (ou en projet) dans d'autres projets internes à la collectivité (le PLH, le Schéma territorial parentalité, le projet de territoire...),*
- *de définir un pilotage/parteneriat pour les différentes actions,*
- *de positionner les missions du CIAS sur des actions déjà en cours ou à mener.*

Analyse des besoins sociaux – CIAS de Lannion-Trégor Communauté
Des enjeux sociaux aux préconisations – Synthèse finale

Enjeu n°1 – Accompagner les publics âgés isolés et fragilisés				
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Lannion-Trégor Communauté	Positionnement du CIAS (actions déjà en cours ou à mener)	Partenaires
1 - Aller à la rencontre des aînés afin de repérer et prévenir les risques d'isolement	Etudier la possibilité de mettre en place un réseau de bénévoles	A intégrer dans les orientations du plan de déplacements (promotion du covoiturage de proximité)	Prendre des informations auprès d'autres territoires Expérimenter le dispositif sur un territoire fragile, dépourvu de structure bénévole	CIAS
	Favoriser les actions de prévention		Recenser les actions de prévention présentes sur le territoire en vue de leur extension	- CUC - CARSAT - Présidents associations - Clubs de retraités... - CIAS - Elus locaux
	Assurer une veille auprès des aînés à des moments clés			
2 - Contribuer au maintien des personnes âgées dans une vie sociale	Approfondir les besoins en terme de mobilité des aînés sur l'intercommunalité	Cf. Service Transport-Plan de déplacement (PAD)		
	Accompagner les aînés autour d'un projet pour lutter contre le sentiment d'isolement sociale	Cf. PUI - mixité générationnelle		

ABS - Des enjeux sociaux aux préconisations - Tableaux de synthèse

Enjeu n°2 – Développer la coordination à l'échelle intercommunale pour faciliter l'accès et l'usage des services aux publics âgés				
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Lannion-Trégor Communauté	Positionnement du CIAS (actions déjà en cours ou à mener)	Partenaires
1 - Améliorer les réseaux d'accès et de diffusion de l'information	Centraliser les lieux d'information à travers la création d'un guichet unique à vocation sociale		Faire des pôles territoriaux des lieux d'information sur les accès aux droits	CUC
	Informier régulièrement les communes sur les accès aux droits et leurs évolutions		création de supports et de réunions d'information	- CUC - Conseil départemental
	Soutenir le projet de création de Maisons médicales de santé	Fonds de concours LTC		- AIS - CLS
	Intégrer la dimension « accès aux services » dans l'approfondissement de la question de la mobilité (cf. piste d'action ci-dessus)	Cf. Plan de déplacements		
2 - Favoriser le droit au répit des aidants familiaux non-professionnels	Informier, soutenir et développer les actions de soutien aux aidants		Accompagner sur le territoire les nouvelles dispositions de la loi sur le vieillissement de la société S'interroger sur l'existence de telles expériences sur d'autres territoires	- AIS - Conseil départemental
	Développer des structures d'accueil temporaires adaptées			

Analyse des besoins sociaux – CIAS de Lannion-Trégor Communauté
Des enjeux sociaux aux préconisations – Synthèse finale

Enjeu n°3 – Anticiper les besoins liés au vieillissement dans une logique de prévention				
Préconisations	Pistes d'actions proposées	L'anel ou-Trégor Communauté	Positionnement du CIAS (actions déjà en cours ou à mener)	Partenaires
1 - Permettre un maintien dans le logement dans de bonnes conditions	Sensibiliser les seniors à la nécessité d'anticiper les travaux d'adaptation du logement	- La plate-forme locale de rénovation de l'habitat; - Dispositifs spécifiques pour le public éligible à l'ASEL		- CIBC - Centre de Trestid
	Faciliter le financement des travaux d'adaptation du logement pour les plus fragiles	- CE Orientations de PLU; - PCAET		CIUC
	Vérifier et s'assurer de la bonne adaptation des services à domicile à l'augmentation des besoins			- ARS - Conseil départemental - Communauté
2 - Amener les aînés à construire un parcours résidentiel	Développer les démarches de sensibilisation			- CIBC - DAT - SSAD
	Travailler sur l'image du vieillissement			- Associations locales - CCAS
	Travailler avec les partenaires pour proposer des alternatives aux logements traditionnels	- CE Orientations de PLU; - Appartements regroupés; - Résidences seniors	Engager une réflexion avec le conseil départemental pour le développement des familles d'accueil	

Annexe 1

Liste des professionnels consultés par enquête et/ou des participants au groupe d'analyse partagée sur la thématique « L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie » :

ORGANISME / FONCTION	PRENOM / NOM
CCAS de Lannion	Christelle SERADIN
Centre Social de Lannion	Céline REMY BOSSART
CIAS - Directrice de l'Action Sociale	Jannick VIGOUROUX
CIAS - LTC	Patrice KERVAON
CIAS - Responsable Pôle Enfance Jeunesse - Cavan	Maude LE BARBIER
CIAS - Responsable Pôle Enfance Jeunesse - Plouaret	Anne-Sophie QUESSEVEUR Romarc HOURON
CIO de Lannion	Lionel LE GRUIEC
CISPD - Coordonnatrice	Nadia LE ROY
Collège François Marie LUZEL - PLOUARET	Brigitte CHALVET
LTC - Responsable d'exploitation Déchets et Transports	Adeline BON
LTC - Responsable Service Habitat	Céline GUEGAN
Mairie de Perros-Guirec - Service Enfance Jeunesse	Gilda RAOUL Hassan BELBACHIR
MDD de Lannion	Emmanuelle HOURCQ
MISSION LOCALE OUEST ARMOR	Alain ERNOT
Point Information Jeunesse – Plestin-les-Grèves	Florian PAYTRA
POLE EMPLOI	Marie-Louise ROPARS Myriam LE GOFF
UDAF des Côtes d'Armor Ville de Lannion – Direction Educative et Vie Sportive	Agnès LE HUR-LE GUEVELLO Nicolas LE FRIEC

A cette liste de professionnels s'ajoute l'ensemble des 38 communes composant l'intercommunalité qui ont également été consultées par la diffusion d'une enquête.

Annexe 2

Liste des professionnels consultés par enquête et/ou des participants au groupe d'analyse partagée sur la thématique « Bien vieillir sur Lannion-Trégor Communauté » :

ORGANISME / FONCTION	PRENOM / NOM
Aide 2 Vie	Olivier DECOURTIE
CCAS de Lannion	Christelle SERADIN et S. BUREL
CCAS de Perros-Guirec	Valérie LANTOINE Maryvonne LE CORRE
CCAS de Pleumeur-Bodou	Odile BRIENT
CIAS - Directrice de l'Action Sociale	Jannick VIGOUROUX
CIAS - LTC	Patrice KERVAON
CIAS - LTC	Michelle PRAT-LE MOAL
CIE Lannion	Catherine ANTOINE Solène DESCOURT Céline PIRIOU
Comité Cantonal d'Entraide	Pierre LE GUEVEL
EHPAD de Ker Avallo	Françoise CORSON
EHPAD de Perros-Guirec	Mme LANTOINE et Mme PAILLARDON
EHPAD de Trébeurden	Muriel LE GUERN
EHPAD Ploumilliau	Nathalie DUIGOU
EHPAD Parc Sainte Anne	Catherine TOULOUZAN
Le Bel Age	Tony PHILIAS
LTC – Service Habitat	Isabelle VASLET
MDD de Lannion	Elisabeth QUILGARS Emmanuelle HOURCQ
Objectif Autonomie	Chantal FERRIS
Résidence St Emilion	Sandrine NAVETAT
UDAF	Agnès LE HUR-LE GUEVELLO

A cette liste de professionnels s'ajoute l'ensemble des 38 communes composant l'intercommunalité qui ont également été consultées par la diffusion d'une enquête.